



Annexe 1

Concept de la Confédération concernant le sport populaire

26 octobre 2016

Table des matières

1	Contexte	7
1.1	Mandat.....	7
1.1.1	Motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture.....	7
1.1.2	Mandat du Conseil fédéral	7
1.1.3	Procédure	7
1.2	Bases légales.....	8
1.2.1	Constitution fédérale	8
1.2.2	Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique	8
1.3	Historique.....	8
1.3.1	L'encouragement de l'activité physique et sportive en tant que compétence de la Confédération	8
1.3.2	Evolution de l'encouragement du sport par la Confédération	9
1.4	Définition et caractéristiques du sport populaire	9
1.4.1	Définition de la notion de «sport»	9
1.4.2	Le sport populaire synonyme de «sport pour tous»	10
1.4.3	Caractéristiques du sport populaire	10
1.4.4	Rapport au sport d'élite	11
1.5	Le sport pour tous: faits et chiffres.....	11
1.5.1	Enfants et adolescents	11
1.5.2	Adultes	11
1.5.3	Motivations.....	12
1.5.4	Offres sportives	12
1.5.5	Installations sportives	13
2	Domaines d'action du sport	14
2.1	Santé	14
2.2	Formation.....	14
2.3	Cohésion sociale.....	14
2.4	Economie et tourisme	15
2.5	Financement	16
2.5.1	Fonds privés	16
2.5.2	Fonds publics.....	16
3	Evolutions et tendances	18
3.1	Santé	18
3.2	Démographie	18
3.3	Clubs.....	19
3.4	Ecole.....	19
3.5	Marché du travail et temps libre	20
3.6	Espace et environnement.....	20
3.6.1	Espaces propices à l'activité physique et installations sportives.....	20
3.6.2	Changement climatique.....	21
4	Acteurs, programmes et instruments de promotion du sport	22
4.1	Généralités.....	22

4.1.1	Subsidiarité de la promotion publique.....	22
4.1.2	Le système sportif suisse	22
4.2	Acteurs publics.....	22
4.2.1	Confédération	22
4.2.2	Cantons	24
4.2.3	Communes.....	25
4.3	Acteurs non commerciaux.....	25
4.3.1	Swiss Olympic et les fédérations sportives.....	25
4.3.2	Clubs sportifs	26
4.3.3	Associations de jeunesse.....	26
4.4	Acteurs commerciaux.....	26
4.4.1	Centres de fitness	26
4.4.2	Autres prestataires	27
4.5	Autres acteurs.....	27
4.6	Programmes et instruments de l'Office fédéral du sport	28
4.6.1	Jeunesse+Sport.....	28
4.6.2	Sport des adultes Suisse (esa).....	28
4.6.3	Formation des coordinateurs de sport.....	29
4.6.4	Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM.....	29
4.7	Autres instruments d'encouragement du sport	30
5	Objectifs et actions nécessaires	31
5.1	Etat des lieux du sport et de l'activité physique en Suisse.....	31
5.1.1	Possibilités offertes par le sport populaire	31
5.1.2	Manque d'infrastructures et conflits d'utilisation	31
5.1.3	Pertinence de la formation	31
5.2	Objectifs de l'encouragement du sport populaire par la Confédération.....	32
5.2.1	Sport pour tous	32
5.2.2	Davantage de sport.....	32
5.3	Champs d'action	32
5.3.1	Sport des enfants et des adolescents.....	32
5.3.2	Sport des adultes	33
5.3.3	Accès et structures.....	33
5.3.4	Encouragement du travail bénévole et développement des clubs	34
6	Recommandations et mesures	35
6.1	Mesures de la Confédération	35
6.1.1	Jeunesse+Sport.....	35
6.1.2	Sports de neige.....	35
6.1.3	Sport populaire et sport des adultes	36
6.2	Recommandations aux cantons et aux communes	36
6.2.1	Mesures relevant de la compétence des cantons.....	37
6.2.2	Mesures relevant de la compétence des universités	37

6.2.3	Mesures relevant de la compétence des communes	37
6.3	Recommandations aux fédérations et autres organisations sportives	38
6.3.1	Swiss Olympic.....	38
6.3.2	Fédérations sportives	38
6.3.3	Clubs sportifs	39
6.4	Recommandations aux employeurs	39

Présentation générale

Mandat et procédure

Par le biais d'une motion, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de présenter un projet d'encouragement du sport de grande portée avec les modalités de financement correspondantes. Le présent concept fait partie d'une vue d'ensemble souhaitée par le Conseil fédéral, qui englobe les éléments suivants: concept concernant le sport d'élite, concept concernant le sport populaire et concept de la Confédération concernant les infrastructures sportives. Le rapport de synthèse établi dans ce cadre repose sur un processus participatif à plusieurs niveaux faisant intervenir des personnalités du monde du sport, de la formation, de la santé et de la politique.

Dimensions du sport populaire

Les effets positifs du sport et de l'activité physique sont unanimement reconnus. Le présent concept est axé sur les effets du sport populaire. L'offre étant très vaste, cette forme de sport contribue à un style de vie actif et à une bonne qualité de vie. Le sport et l'activité physique améliorent les capacités physiques, réduisent la prédisposition aux maladies et participent à l'épanouissement physique, psychique et social des jeunes et des adultes. Le sport favorise le respect mutuel et contribue ainsi à la cohésion sociale et à l'intégration.

Activités physiques et sportives de la population

Des études récentes révèlent que plus de la moitié de la population pratique un sport plusieurs fois par semaine, soit une proportion en hausse depuis 2000. Le pourcentage de non-sportifs est cependant constant et représente un quart de la population. L'activité sportive des seniors a quant à elle sensiblement progressé. Une majorité de sportifs ne sont pas membres d'un club traditionnel. Ils pratiquent un sport individuellement ou ont recours aux offres commerciales de sport populaire.

Diversité des prestataires du sport populaire

Le paysage suisse du sport et des activités physiques se distingue par la diversité des prestataires et des organisations, qui proposent une offre très vaste et mettent à disposition les infrastructures adaptées. Les prestataires publics de la Confédération, des cantons et des communes coopèrent de multiples façons avec des acteurs économiques et sociaux privés. La Confédération intervient à titre subsidiaire là où les activités privées font défaut ou quand une action de l'Etat présente des avantages notables en termes de rentabilité et d'efficacité.

Fédérations et clubs sportifs

Les fédérations et les clubs sportifs remplissent de nombreuses fonctions d'intérêt général. En Suisse, leur existence repose sur le bénévolat et le volontariat. Les clubs sportifs jouent un rôle clé dans l'intégration et la socialisation des enfants et des adolescents. De nombreux clubs mettent ainsi l'accent sur la formation des jeunes et l'augmentation de l'attrait de leur sport en proposant aux enfants et aux adolescents une offre de loisir adaptée et des possibilités d'apprentissage par la pratique. Outre la valeur pédagogique de ces offres, elles sont également très importantes pour la promotion de la santé. Le manque d'exercice physique, les déficits moteurs et le surpoids constituent en effet des problèmes de santé publique de plus en plus sérieux et ne concernent pas uniquement les adultes. Ils touchent plus particulièrement les jeunes.

Cantons et communes

Les cantons sont autonomes en matière de promotion du sport et de l'activité physique. Leur action en la matière consiste à veiller à ce que l'éducation physique obligatoire soit dispensée à l'école et à définir les modalités de formation des enseignants assurant ces cours dans les hautes écoles pédagogiques et les universités. Les communes supportent l'essentiel de la charge financière que représentent les mesures de promotion. Non seulement elles mettent à disposition les installations sportives nécessaires, mais elles assurent également l'accès aux espaces et infrastructures publics dévolus à l'activité physique. Les communes sont particulièrement touchées par les problèmes et les défis d'ordre social. A cet égard, le sport peut être utile dans les domaines suivants: organisation active des loisirs, promotion de la santé ou encore encadrement des jeunes.

Objectifs de l'encouragement du sport populaire

L'objectif de la promotion du sport populaire est d'augmenter l'activité physique et sportive de l'ensemble de la population. En ce sens, le sport populaire est synonyme de «sport pour tous». Cela signifie que la promotion du sport populaire s'adresse à tous: jeunes et moins jeunes, personnes en situation de handicap ou encore population immigrée. Compte tenu des défis démographiques, il s'agit avant tout de faire prendre conscience de la nécessité de pratiquer un sport «tout au long de la vie». Enfin, la promotion doit également inciter les personnes inactives et les personnes en surpoids à pratiquer un sport ou une activité physique. Cela passe par des offres ciblées et accessibles.

Axes prioritaires et mesures

En comparaison internationale, la promotion du sport populaire en Suisse est d'un niveau remarquable. Cependant, les programmes et les outils existants ne répondent pas suffisamment à l'évolution de la société et aux défis qu'elle pose.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'encouragement du sport populaire, les accents de l'encouragement doivent être adaptés aux conditions cadre en mutation et les instruments de promotion existants doivent être développés en conséquence. Des mesures s'imposent dans les domaines suivants:

Enfants et adolescents:

- Développement de l'offre pour les enfants et les adolescents, déterminante pour l'activité physique et sportive future;
- Promotion de formes d'activité physique adaptées à la petite enfance;
- Généralisation du sport et de l'activité physique comme plate-forme d'encadrement jeunesse, de santé, d'éducation sociale et d'intégration;

Adultes:

- Création d'offres de formation complémentaires axées sur le sport des adultes;
- Amélioration des conditions cadres de la pratique sportive individuelle et garantie de la mise à disposition des espaces nécessaires par des moyens dévolus à l'aménagement du territoire;

Clubs et mise en réseau:

- Encouragement du développement des clubs sur la base du bénévolat et du volontariat;
- Coordination, mise en réseau et échanges scientifiques autour de l'évolution de l'encouragement de l'activité sportive et physique dans le cadre d'une alliance dédiée au sport populaire réunissant des prestataires privés et publics.

1 Contexte

1.1 Mandat

1.1.1 Motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture

Le 2 mai 2013, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national a introduit la motion suivante:

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale, sur la base de la loi sur l'encouragement du sport, un projet visant à promouvoir concrètement le sport populaire, la relève sportive et le sport de haut niveau, ainsi que de proposer la mise en œuvre d'une sélection de projets issus du concept DIP (durabilité, innovation et pérennité) - hormis les Jeux olympiques). Les moyens financiers font partie intégrante de ce projet.»

Le Conseil fédéral avait proposé de rejeter la motion au motif qu'avec la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, il disposerait d'une base légale suffisante pour soutenir des projets concrets dans les domaines du sport populaire, de la relève sportive et du sport de haut niveau. Il était d'avis que les moyens éventuellement nécessaires à cet effet pourraient être attribués par le biais de la procédure standard d'adoption du budget.

Le 26 septembre 2013, le Conseil national a adopté la motion par 169 voix pour et 5 voix contre. Le 5 mars 2014, le Conseil des Etats a lui aussi approuvé la motion par 40 voix pour.

1.1.2 Mandat du Conseil fédéral

A la suite de l'adoption de la motion de la CSEC par le Conseil national et le Conseil des Etats, le Conseil fédéral a considéré qu'il était souhaitable d'évaluer le contenu et l'étendue de la future action de la Confédération en matière d'encouragement du sport sur la base d'une approche globale. Le 6 juin 2014, il a donc chargé le DDPS de définir, d'ici à la fin de l'année, les principes fondamentaux de la future politique d'encouragement à mener en élaborant un concept concernant le sport d'élite, un concept concernant le sport populaire et un concept immobilier. Les décisions prises sur cette base seront ensuite intégrées au programme de législature 2015-2019. Le présent concept concernant le sport populaire est un élément de cette vue d'ensemble intitulée «Encouragement du sport par la Confédération».

1.1.3 Procédure

La signification du sport populaire n'a encore jamais fait l'objet d'une évaluation complète dans le contexte suisse. De même, jusqu'à présent, les modalités d'un développement systématique de cette forme de sport n'ont été que partiellement évoquées. Dans cette perspective, il était techniquement et politiquement pertinent d'aborder les travaux liés au concept concernant le sport populaire par la Confédération en intégrant le plus large éventail d'opinions possible.

Sur invitation de l'Office fédéral du sport OFSPO, deux ateliers de partenaires regroupant des participants du monde du sport, de la formation, de la santé et de la politique ont ainsi été organisés. De nombreux délégués des cantons et des communes ont en outre participé à ces manifestations. Les principes fondamentaux élaborés dans ce cadre ont servi de base au concept formulé pour le sport populaire. Un comité de projet composé de représentants des instances officielles concernées et d'organisations privées a par ailleurs accompagné les travaux d'élaboration du concept, qui tient compte de son avis. Ce vaste processus participatif a également permis de débattre des objectifs et des champs d'action de la Confédération pour l'encouragement du sport populaire.

1.2 Bases légales

1.2.1 Constitution fédérale

En vertu de l'article 68 de la Constitution fédérale, la Confédération soutient le sport et plus particulièrement la formation au sport. Elle gère une école de sport, peut légiférer sur la pratique du sport par les jeunes et déclarer obligatoire l'éducation physique dans le cadre scolaire. Cette disposition a été largement reprise du texte initial de la Constitution dans la version totalement révisée de 1999.

1.2.2 Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique

Le 17 juin 2011, le Parlement a adopté une nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2012. Cette loi reprend les principes éprouvés de la loi fédérale de 1972 encourageant la gymnastique et les sports. La primauté de l'engagement privé y est primordiale. La Confédération intervient à titre subsidiaire aux mesures des cantons et des communes.

La loi a pour but d'augmenter l'activité physique et sportive à tout âge en vue d'accroître les capacités physiques de la population, de promouvoir la santé, d'encourager le développement global de l'individu et de renforcer la cohésion sociale (article 1, alinéa 1). Pour atteindre ces objectifs, la Confédération doit collaborer avec les cantons, les communes et le secteur privé (article 2).

La Confédération peut coordonner, soutenir et lancer des programmes et des projets visant à encourager une pratique régulière du sport et de l'activité physique (article 3). Elle peut par ailleurs conclure des contrats de prestations avec des fédérations sportives pour assurer l'encouragement du sport (article 4, alinéa 2). La compétence de la Confédération concerne surtout les activités d'encouragement et de soutien visant à amener les enfants et les adolescents vers le sport. C'est l'objectif du programme «Jeunesse+Sport».

Les cantons veillent à ce que l'éducation physique, obligatoire en vertu de la loi, soit dispensée dans les écoles (article 12, alinéa 2). Il leur incombe en outre d'encourager l'activité physique et sportive au quotidien (article 12, alinéa 1). La Confédération participe à la définition des standards minimaux pour l'éducation physique, y compris pour la formation de base et continue des enseignants. Autre rôle important: la Confédération soutient l'encouragement du sport d'élite et la promotion de la relève dans le sport de compétition (article 16).

1.3 Historique

1.3.1 L'encouragement de l'activité physique et sportive en tant que compétence de la Confédération

L'encouragement du sport par la Confédération remonte à 1874¹. On recense toutefois des efforts antérieurs de promotion de l'activité sportive et physique dans les cantons, notamment au niveau scolaire. Au début, la gymnastique, qui bénéficie d'une histoire beaucoup plus longue, était l'un des piliers de l'encouragement du sport par la Confédération. La Société fédérale de gymnastique et la Commission fédérale de gymnastique entretenaient alors des rapports étroits. Ancêtre de la Commission fédérale du sport (CFS) dissoute fin 2011, cette dernière fut longtemps la seule instance fédérale à s'occuper d'encourager le sport².

¹ Message sur la LESp; FF 2009 7401 ss [7412].

² Eichenberger, L., (2012): *Die Eidgenössische Sportkommission 1874 – 1997: Chronik der letzten Jahre*. Bienne, p. 22 ss.

Dans le cadre de la révision constitutionnelle de 1874, la législation sur l'organisation militaire³ a également été modifiée, imposant aux cantons de dispenser des cours de gymnastique obligatoires appropriés aux jeunes hommes âgés de 10 à 20 ans afin de les préparer au service militaire. La mise en œuvre s'étant heurtée à des difficultés, l'enseignement du sport fut rendu obligatoire pour les garçons dans les écoles en 1907. Après la Deuxième guerre mondiale, trois heures de sport hebdomadaires devinrent obligatoires. La Confédération empiéta dès lors sur les compétences constitutionnelles des cantons dans le domaine de la formation. Politiquement, cette ingérence de la Confédération dans les prérogatives des cantons n'a jamais été contestée en profondeur.

Jusqu'à la fin des années soixante, les cours de gymnastique obligatoires à l'école ne concernaient que les garçons. L'éducation physique des jeunes filles a longtemps été du ressort des cantons. L'enseignement de la gymnastique a été déclaré obligatoire pour les filles au cours du XX^e siècle.

Au fil des années, il y a régulièrement eu des tentatives d'extension de l'enseignement obligatoire et de réglementation plus poussée de l'instruction militaire préparatoire. Ces initiatives ont cependant soit échoué dans l'œuf, soit été rejetées en votation populaire⁴.

1.3.2 Evolution de l'encouragement du sport par la Confédération

En 1970, le peuple et les cantons approuvèrent un nouvel article de la Constitution sur la gymnastique et le sport. Cet article chargea la Confédération d'encourager la gymnastique et les sports en tant que tâches d'importance nationale. Avec l'adoption de la loi fédérale de 1972 encourageant la gymnastique et les sports, l'instruction militaire préparatoire fut intégrée au programme «Jeunesse+Sport», dès lors ouvert également aux fillettes et aux adolescentes. L'enseignement du sport à l'école fut par ailleurs déclaré obligatoire aussi pour les filles. La nouvelle loi ne prenait plus seulement en compte les intérêts de la défense, mais associait la promotion de la santé publique à l'encouragement du sport par la Confédération. Enfin, le sport fut reconnu comme faisant partie intégrante de l'éducation.

Face à l'importance croissante de l'activité sportive et physique, en 2000, le Conseil fédéral s'est doté d'un concept pour une politique du sport en Suisse. Reposant sur une conception plus large du sport, il définit des objectifs en matière de santé, de formation, de performance, d'économie et de développement durable. Ces objectifs constituèrent l'axe d'orientation de la politique du sport du Conseil fédéral au cours de la première décennie du XXI^e siècle. Les exigences définies par ce concept de politique sportive ont été intégrées à la loi sur l'encouragement du sport de 2011.

1.4 Définition et caractéristiques du sport populaire

1.4.1 Définition de la notion de «sport»

Dans le langage courant, la notion de «sport» est utilisée dans des contextes très divers. Pour en délimiter clairement la signification, l'une des solutions consiste à décrire les différentes formes de sport ou à définir les facteurs qui lui sont propres.

Le sport se caractérise par l'acquisition et l'entraînement d'une condition physique et de capacités de coordination ainsi que par la participation à des compétitions. Il peut cependant aussi être assimilé à une activité physique non productive de prime abord qui, compte tenu de l'intérêt qu'elle revêt, n'est pas guidée par des considérations commerciales. Il n'existe pas de

³ Ancêtre de l'actuelle loi sur l'armée

⁴ D'après Burgener L.: Suisse, dans: Überhorst, H.: *Geschichte der Leibesübungen*, vol. 5; Berlin 1976, pp. 265-284

définition claire de la notion de sport, qui est ouverte et liée à un contexte particulier. Ce qui constitue un sport pour les uns sera un exercice physique quotidien pour d'autres.

Le sport est influencé en permanence par l'évolution des besoins, des motivations, des prestataires et des pratiques. Le concept même de sport est donc plus vaste et varié, mais aussi plus opaque et diffus. La catégorisation du sport (sport de loisirs, sport populaire ou encore sport-santé) tient partiellement compte de ce phénomène.

L'enquête Sport Suisse 2014⁵ établit que de nombreux facteurs déterminent aujourd'hui la définition de la notion de «sport», notamment la qualité et l'intensité de l'activité, ses motivations, les objectifs poursuivis et les normes qui la régissent, mais aussi le lieu et l'environnement. Selon ces critères, la notion de «sport» se définit comme une activité motrice caractérisée par ses propres valeurs et régie par des normes sociales.

Le sport populaire est l'une des catégories du «sport». Le choix du qualificatif «populaire» vise à souligner le grand nombre de personnes qui font du sport ainsi que la diversité de leurs intentions et l'intensité variable de leur activité sportive. Le sport et l'activité sportive se distinguent avant tout par l'objectif poursuivi. A cet égard, l'effet sur la santé de l'activité pratiquée est révélateur. Le sport est axé sur la performance et peut avoir un effet important ou limité sur la santé. En matière d'exercice physique, en revanche, l'effet sur la santé est primordial: il se définit comme toute forme d'activité physique visant une amélioration de la santé de l'individu qui la pratique.

1.4.2 Le sport populaire synonyme de «sport pour tous»

Le but du sport populaire est d'augmenter l'activité physique et sportive de l'ensemble de la population. Le présent concept n'est pas centré sur la délimitation – très difficile – des différentes notions. Il vise plutôt à répondre à la question suivante: quels sont les effets susceptibles d'être produits par l'encouragement du sport populaire? Dans le présent contexte, le sport populaire est synonyme de «sport pour tous».

1.4.3 Caractéristiques du sport populaire

Le sport populaire présente de multiples champs d'action et de nombreuses connexions avec d'autres domaines politiques (santé, formation, culture, intégration, économie, tourisme, etc.).

Une majorité de personnes s'adonnent à leurs activités sportives et physiques en dehors d'un cadre organisé. Soit elles pratiquent leur sport individuellement, soit elles ont recours à des offres commerciales. Compte tenu de la diversité de l'offre, le sport populaire ne se limite pas au sport en club, mais s'étend bien au-delà. Les fédérations et les clubs sportifs constituent surtout des piliers du sport des enfants et des adolescents ainsi que du sport de compétition. Ils jouent plus particulièrement un rôle dans l'intégration et la socialisation des enfants par le sport.

Les motivations de l'activité physique sont très diversifiées. Il convient d'en tenir compte dans le cadre des efforts déployés en vue de promouvoir le sport et l'activité physique. Durant l'enfance et l'adolescence, l'acquisition de compétences en club et l'esprit de compétition à différents niveaux jouent un rôle majeur. A l'âge adulte, l'envie de se mesurer aux autres et la volonté de participer à des compétitions sont de moins en moins présentes tandis que la santé, le plaisir de la pratique sportive et la convivialité prennent de l'importance.

⁵ Lamprecht, M., Fischer, A. & Stamm, H. P. (2014): *Sport Suisse 2014. Activité et consommation sportives de la population suisse*. Macolin: Office fédéral du sport, p. 9

1.4.4 Rapport au sport d'élite

Le sport d'élite se distingue du sport populaire par le fait qu'il est clairement axé sur des objectifs de performance et sur la compétition. Les points de convergence avec le sport populaire concernent notamment la relève sportive, les infrastructures, mais aussi en partie les compétitions. Ces aspects sont abordés dans le concept concernant le sport d'élite.

1.5 Le sport pour tous: faits et chiffres

1.5.1 Enfants et adolescents

Les adolescents de 12 ans sont très actifs. Indépendamment de l'éducation physique obligatoire à l'école, près de la moitié des 10-14 ans font plus de trois heures de sport par semaine. On constate une nette baisse de l'activité sportive à l'âge de 13 ans et de 17 ans. Ce recul se conjugue avec le fait que les adolescents se détournent du sport organisé. Alors que 60% des 10-14 ans sont membres d'un club, cette proportion tombe à 45% à l'âge de 17 ans. Chez les jeunes femmes, la baisse est particulièrement flagrante (55% contre 36%)⁶.

Des études récentes⁷ révèlent que l'activité sportive ne cesse de croître entre 6 et 10 ans. A l'âge de 10 ans, près de la moitié des enfants font plus de trois heures de sport par semaine. Si 90% des moins de 10 ans font suffisamment d'exercice physique (selon les recommandations, 60 minutes par jour), cette proportion chute à 20% chez les 14 à 16 ans. Les clubs sportifs contribuent largement à ce que les recommandations en matière d'activité physique soient respectées. Ainsi, les enfants actifs dans un club sportif effectuent davantage de minutes d'activité physique et respectent beaucoup plus souvent les recommandations. Les enfants suisses occupent régulièrement la fin du classement dans les sondages sur le sujet menées à l'échelle européenne⁸. Les jeunes filles font moins de sport en général, y compris dans le cadre d'une organisation structurée. A cet égard, la situation de la Suisse est semblable à celle de pays comparables.

Toutes les études et les enquêtes menées indiquent clairement que l'activité physique des enfants et des adolescents dépend d'un environnement propice à celle-ci⁹.

1.5.2 Adultes

La population suisse est très sportive. Selon l'enquête Sport Suisse 2014¹⁰, 52% de la population résidente suisse âgée de 15 à 74 ans pratiquent un sport plusieurs fois par semaine. Depuis vingt ans, la part des sportifs très actifs augmente en continu tandis que celle des sportifs occasionnels est en baisse. En revanche, la proportion de non-sportifs est stable et se situe à un niveau équivalent à celui de la fin des années 1970 (26%).

Le boom du sport se poursuit. Ayant atteint un point culminant au milieu des années 1990, la courbe tend actuellement à s'aplanir. Cela s'explique notamment par le fait que les sportifs

⁶ Lamprecht, M., Fischer, A. & Stamm, H. P. (2008): *Sport Suisse 2008. Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: Office fédéral du sport

⁷ Repräsentative Erhebung der körperlichen Aktivität von Kindern im Alter zwischen 6 und 14 Jahren (mars 2016; http://www.swisstph.ch/fileadmin/user_upload/Pdfs/EPH/Sophya/Schlussbericht_SOPHYA.pdf). Ed. Swiss TPH, Bâle. SOPHYA-Studie: Messung des Bewegungsverhaltens von Kindern und Jugendlichen (projet de recherche 13-06); OFSPO, recherche sectorielle.

⁸ L'enquête *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC), à laquelle participent essentiellement des pays européens, porte sur la santé des élèves âgés de 11 à 15 ans. Elle est réalisée tous les quatre ans sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS - Bureau régional pour l'Europe). Cf. www.hbsc.ch.

⁹ Bringolf B. et al. (2013). *Objektiv gemessene körperliche Aktivität von Schweizern im nationalen und internationalen Vergleich*. Bâle: Swiss TPH, rapport de recherche (11-04).

¹⁰ Lamprecht et al. (2014), Fn. 6.

occasionnels susceptibles de devenir des sportifs réguliers se font de plus en plus rares. En outre, la part des non-sportifs est extraordinairement stable.

Les femmes font pratiquement autant de sport que les hommes. On relève toutefois des différences au niveau de l'évolution de l'activité sportive au long de la vie. Après 24 ans, elle recule constamment chez les hommes avant d'augmenter de nouveau à partir de l'âge de la retraite. Les femmes jeunes sont un peu moins sportives que les hommes. De plus, elles font beaucoup moins de sport que leurs homologues masculins après 25 ans. Leur activité sportive augmente cependant de nouveau dès l'âge de 40 ans, soit plus tôt que les hommes.

Par rapport à 2008, on constate en 2014 une légère augmentation de l'activité sportive dans toutes les classes d'âge. Cette progression est supérieure à la moyenne chez les 65-74 ans. Ce phénomène s'explique notamment par le fait qu'un nombre croissant de seniors pratique aujourd'hui un sport plusieurs fois par semaine.

Les écarts entre régions linguistiques se sont réduits. Les Romands font actuellement presque autant de sport que les Suisses alémaniques. La Suisse italophone est également en progression.

Si les différences sociodémographiques se sont sensiblement atténuées entre les sexes, les différentes classes d'âge ou les régions, les disparités socioéconomiques persistent. Les personnes disposant d'un niveau de formation et d'un revenu élevés se distinguent par une activité sportive nettement supérieure. On observe encore des différences importantes entre les sexes au sein de la population immigrée. Parmi les femmes et les jeunes filles, la proportion d'inactifs est beaucoup plus élevée.

1.5.3 Motivations

Dès l'édition 2000 de l'enquête régulière menée sur le sport en Suisse, la santé, le plaisir et la convivialité sont les principales motivations des activités sportives et physiques citées par les personnes interrogées. Ces facteurs arrivent en effet devant la performance proprement dite et la réalisation des objectifs de performance personnels. En outre, la volonté de se mesurer aux autres passe après le dépassement de soi.

L'enquête 2014 ne fait pas exception: la santé, le plaisir, la proximité de la nature, le besoin de déconnexion, la détente, la condition physique et le partage de bons moments avec des amis sont les principales motivations citées. Parmi les sportifs très actifs, on compte néanmoins deux fois plus de personnes qui considèrent la recherche de la performance comme un facteur primordial. Un quart des sportifs participe à des compétitions. Les manifestations et les événements sportifs sans classement attirent plus particulièrement les femmes et les seniors. A noter également une forte progression du nombre de participants.

1.5.4 Offres sportives

Le sport se pratique en plein air, en club, en centre de fitness, dans un cadre commercial, en vacances, seul ou en groupe - autrement dit, dans des lieux très diversifiés, sous différentes formes et auprès de divers prestataires.

Dans le cadre de l'enquête Sport Suisse 2014, les participants ont été interrogés sur le cadre organisationnel et sur le lieu de pratique des différentes activités sportives. Plus de la moitié de la population fait du sport sous une forme non organisée et non contraignante, comme en attestent les statistiques relatives aux sports de prédilection des Suisses. Avec la randonnée pédestre et en montagne, le vélo, la natation, le ski alpin et le jogging/la course à pied, les offres sportives sans contrainte figurent en tête de la liste des sports pratiqués.

Les clubs sportifs jouent un rôle central dans le domaine du sport organisé. A l'heure actuelle, un quart de la population de 15 à 74 ans (soit 1,6 million de personnes) fait du sport dans l'un au moins des quelque 20 000 clubs que compte le pays. Cette proportion est encore plus importante chez les enfants et les adolescents. Environ un cinquième des 60-74 ans est

encore membre actif d'un club sportif. Les sportifs membres d'un club sont généralement plutôt actifs.

Les centres de fitness privés continuent à s'imposer comme des prestataires sportifs majeurs en Suisse. Quelque 16% de la population résidente suisse se rendent régulièrement dans un centre de fitness. Par rapport aux chiffres de 2008, cela correspond à une augmentation de près de 20%.

Environ 17% de la population ont recours aux services d'autres prestataires privés et aux offres ouvertes, souvent proposées par des organismes publics. Le yoga et la danse sont les activités les plus prisées dans ce cadre. Ces offres flexibles séduisent surtout une clientèle féminine (14% contre 4% d'hommes), contrairement aux clubs sportifs, qui attirent une majorité d'hommes (31% contre 20%). Deux cinquièmes des sondés déclarent passer des vacances sportives au moins une fois par an.

Dans ce cadre, le sport en plein air est le plus apprécié. Une personne sur cinq / six fréquente une salle de gymnastique et de sport / un centre de fitness privé au moins une fois par semaine. Généralement, les sportifs utilisent les infrastructures de leur commune de résidence ou celles qui sont situées à proximité. Cependant, selon les résultats du microrecensement sur la mobilité et les transports, un voyage d'agrément sur huit est motivé par la pratique active d'un sport¹¹.

1.5.5 Installations sportives

L'inventaire des installations sportives suisses a fait apparaître environ 32 000 équipements sportifs en 2012¹². Les installations de plein air sont les plus nombreuses (37%). La surface des infrastructures de loisirs et des installations sportives traditionnelles – hors parcours de golf – n'a que faiblement progressé depuis vingt ans: le nombre de terrains de football, de piscines et de courts de tennis n'augmente quasiment plus.

Quelque 60% des installations sont publiques. De nombreuses installations sont gérées via un partenariat public/privé. A noter que les salles de gymnastique et de sport ainsi que les piscines sont généralement publiques. Les centres de fitness, les installations de squash et les parcours de golf sont quant à eux le plus souvent privés. Toute commune ou presque dispose d'au moins une installation de plein air. On relève des différences régionales notables au niveau des salles de gymnastique et de sport ainsi que des piscines en plein air.

Aux coûts de construction et d'investissement ponctuels s'ajoutent les charges courantes générées par l'exploitation des installations sportives, qui jouent un rôle non négligeable. Un terrain gazonné représente ainsi des coûts d'exploitation annuels (frais de personnel, fonctionnement, entretien et approvisionnement) d'environ 60 000 francs. Ce montant atteint 80 000 francs pour une salle de sport. Les piscines couvertes (670 000 francs) et les patinoires artificielles (440 000 francs) occasionnent quant à elles des frais encore plus élevés.

¹¹ OFS/ARE (2012): *La mobilité en Suisse – Résultats du microrecensement mobilité et transports 2010*. Neuchâtel

¹² Balthasar, A. et al. (2013): *Installations sportives en Suisse: statistiques 2012*. Rapport de synthèse. Macolin: Office fédéral du sport

2 Domaines d'action du sport

2.1 Santé

Le sport et l'activité physique aident à améliorer la qualité de vie. Selon différentes études, ils contribuent non seulement au bien-être personnel, mais augmentent aussi les performances générales, réduisent la prédisposition aux maladies et permettent aux personnes âgées de rester plus longtemps indépendantes. Ces effets positifs peuvent être démontrés à toutes les étapes de l'existence. L'activité physique instaure en effet un bon équilibre de vie, ce qui est socialement souhaitable. Dans le cadre de la lutte contre le manque d'exercice au quotidien, le sport et l'activité physique sont des facteurs essentiels. Les conséquences néfastes de l'inactivité sont reconnues scientifiquement¹³.

Le secteur de la santé fournit des efforts considérables pour attirer l'attention de la population sur l'importance de l'exercice physique, que ce soit sous forme de sport ou d'activités quotidiennes. Par ailleurs, les programmes de promotion de la santé au travail donnent de plus en plus de poids à l'encouragement du sport et de l'activité physique. Dans ce domaine, les trajets domicile-travail ou les offres sportives volontaires proposées à la pause de midi sont deux pistes intéressantes.

2.2 Formation

Les activités sportives contribuent de manière essentielle au développement physique, psychique, cognitif et social des enfants et des adolescents en favorisant la construction de la personnalité et l'acquisition de compétences sociales. Le mandat éducatif de l'école joue à cet égard un rôle déterminant.

Dans le cadre de l'engagement en faveur de la jeunesse, le sport est de plus en plus utilisé pour stimuler les jeunes et leur faire vivre des expériences positives durant leur temps libre. Des approches novatrices ont été expérimentées ces dernières années, comme l'ouverture de salles de sport le week-end.

Les filières de formation et offres de perfectionnement axées sur le sport sont nombreuses: formations J+S, cursus en management d'associations, formations d'entraîneur, études universitaires et en hautes écoles pédagogiques, formations dans la branche du fitness. Le sport constitue donc un volet important du travail de formation.

2.3 Cohésion sociale

Le sport et l'activité physique permettent aux pratiquants de faire partie intégrante d'un groupe et de participer à l'organisation de ce dernier. Le sport incite au respect d'autrui, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à l'intégration. Il crée des opportunités de contact et développe le sens du collectif, la solidarité et l'engagement social. Compte tenu de l'immense hétérogénéité de la population, cette fonction revêt une importance cruciale. Toutes ces caractéristiques idéales doivent être érigées en principes. Mais il ne faut pas oublier que le sport, en tant qu'élément à part entière de la société, doit aussi faire face à des évolutions sociales négatives.

Les clubs sportifs offrent à leurs membres un cadre au sein duquel ces derniers peuvent acquérir des compétences sportives et organisationnelles en tant que moniteurs ou à des postes de direction¹⁴. Des jeunes, en particulier, peuvent être recrutés pour le travail bénévole,

¹³ OFSPO, OFSP, Promotion Santé Suisse, bpa, SUVA (2013): Réseau suisse Santé et Activité physique: Activité physique et santé – Document de base. Macolin: Office fédéral du sport.

¹⁴ Lamprecht, M., Fischer, A. & Stamm, H.P. (2011): Clubs sportifs en Suisse. Macolin: Office fédéral du sport, p. 37.

ce qui sert à réaliser des objectifs sociaux fondamentaux. Cette possibilité améliore la cohésion sociale, tout comme le fait que de nombreux clubs sportifs s'engagent très activement en faveur des enfants et des adolescents. Outre des aptitudes sportives spécifiques, les associations transmettent des valeurs et des normes comme le fair-play, la tolérance, la collaboration, le goût de la performance, l'esprit de compétition, la discipline et l'attitude à adopter vis-à-vis des victoires et des défaites. Elles accomplissent ainsi des tâches essentielles de socialisation.

Dans le cadre de leur mission d'intégration, les clubs sportifs réalisent différentes prestations, dont celle d'intégrer des enfants et des adolescents en dehors de l'environnement familial et scolaire. Ils réunissent en outre plusieurs générations, niveaux d'éducation et nationalités.

En raison de ses règles «universelles», le sport offre à la population immigrée des possibilités diverses de participation à la vie sociale. Au final, l'intégration reste cependant une tâche dévolue à la société. Le sport peut la favoriser, mais n'a pas le pouvoir de remédier à un manque d'engagement de la part des autres acteurs de la société. Outre celles des clubs sportifs, les offres de collectivités ou de prestataires privés contribuent concrètement à l'intégration de différentes couches de la population.

2.4 Economie et tourisme

En 2011, l'économie du sport a dégagé un chiffre d'affaires total de 20 milliards de francs, générant ainsi une valeur ajoutée brute de 10 milliards de francs. Avec une contribution à la valeur ajoutée de 20%, le tourisme sportif revêt une importance considérable¹⁵.

Dans le produit intérieur brut (PIB), l'économie du sport représente une part deux fois plus élevée que l'agriculture. Avec environ 97 000 emplois, dont près de 30% dans le tourisme sportif, elle participe en outre à hauteur de 2,5% à la main-d'œuvre totale. Son poids en termes d'emploi est notamment prouvé par le fait que sa contribution au marché suisse du travail est supérieure à celle du secteur de l'assurance.

En 2011, 826 millions de francs environ ont été investis dans des installations sportives, de loisirs et de tourisme. Un peu plus de la moitié de ces investissements (52%) ont été réalisés par les pouvoirs publics, dont une majorité par les communes.

Sur le plan touristique, les sports de neige jouent un rôle majeur. S'appuyant sur une longue tradition en Suisse, ils sont pratiqués par de vastes tranches de la population. Les visiteurs nationaux représentent une large part de la fréquentation des destinations touristiques. L'intérêt de la population helvétique pour les sports de neige est donc extrêmement fort. Par conséquent, l'encouragement du sport et de l'activité physique a une influence directe sur l'évolution du tourisme suisse.

De récentes études montrent clairement que l'intérêt des enfants et des adolescents pour les sports de neige a reculé ces dernières années. Ce phénomène s'explique notamment par le fait que les écoles organisent de moins en moins de camps de sport de neige. Les causes sont toutefois diverses. Des mesures et des projets très variés sont menés aujourd'hui pour tenter d'inverser cette tendance. Mais aucun retournement ne se profile pour l'instant. C'est pourquoi l'«initiative en faveur des sports de neige» a été lancée en 2014 avec pour objectif d'améliorer l'attrait des camps de ski pour les écoles par le biais d'offres forfaitaires à prix avantageux¹⁶.

¹⁵ Rütter Soceco 2014: Wirtschaftliche Bedeutung des Sports in der Schweiz 2011: étude commandée par l'Office fédéral du sport OFSPO. Rüschlikon: Rütter Soceco AG.

¹⁶ L'élaboration de mesures d'encouragement des sports de neige est prévue. Des projets possibles étaient déjà envisagés dans le concept de durabilité pour la candidature aux Jeux olympiques d'hiver 2022 en Suisse; voir aussi «Initiative en faveur des sports de neige – De nouveau plus d'enfants et de jeunes dans la neige». Rapport concernant deux ateliers réalisés en octobre 2013 et janvier 2014; consulté le 17 juillet 2014 sur www.ofsso.ch.

La création d'un centre national des sports de neige est prévue pour l'hébergement de camps jeunesse et scolaires, pour l'organisation de formations et de cours de perfectionnement (J+S, entraîneurs, enseignants) et pour les entraînements de certaines fédérations. Ce centre devra offrir des infrastructures et des services similaires à ceux des centres sportifs de Macolin et de Tenero¹⁷.

2.5 Financement

2.5.1 Fonds privés

Ménages privés

En Suisse, le sport est essentiellement financé par les ménages: en moyenne, chaque habitant (de 15 à 74 ans) y consacre 2000 francs par an, ce qui correspond à un total annuel d'environ 12,6 milliards de francs. Cette somme comprend les dépenses destinées à la pratique active et passive du sport (appareils et équipements sportifs, prestations sportives, voyages à caractère sportif et entrées aux manifestations sportives). Les hommes dépensent environ 700 francs de plus que les femmes. L'affiliation annuelle moyenne s'élève à 300 francs pour un club sportif et à 700 francs pour un centre de fitness¹⁸.

Clubs sportifs

En 2010, les clubs sportifs suisses ont dégagé des recettes d'un montant total de 1,1 milliard de francs. Les cotisations des membres constituent leur principale source de revenus: elles représentent 36% des recettes d'un budget moyen. Dans les 20 000 clubs sportifs de Suisse, quelque 300 000 personnes s'engagent bénévolement. Les prestations de ces collaborateurs non rémunérés représentent près de 2 milliards de francs¹⁹.

Manifestations sportives

Quelque 230 000 manifestations sportives ont lieu chaque année. Du plus petit événement interne jusqu'à la manifestation de grande ampleur, l'éventail est large²⁰. D'un montant de 1,2 milliard de francs, le chiffre d'affaires généré provient aussi bien des activités de l'organisateur que des dépenses de consommation.

Sponsors

En 2010, le sponsoring du sport en Suisse atteignait au moins 290 millions de francs²¹. Ce montant est majoritairement affecté au sport d'élite. Il n'inclut cependant pas les services et les prestations en nature fournis par de petites et moyennes entreprises aux clubs et aux fédérations (aide apportée lors de manifestations sportives, fourniture d'équipements, etc.) pour lesquels aucun chiffre n'est encore disponible à ce jour.

2.5.2 Fonds publics

Confédération

En 2010, la Confédération a alloué au sport un montant d'environ 190 millions de francs. Celui-ci était composé principalement du budget de l'OFSPPO (162 millions de francs) ainsi que des

¹⁷ En 2013, l'OFSPPO a organisé une procédure de candidature pour l'implantation d'un centre national de sports de neige. Voir le rapport d'évaluation correspondant sur www.ofspo.ch. Le Conseil fédéral a décidé le 25 mai 2016 de suspendre la planification de ce centre sur le site de Lenzerheide jusqu'en 2023.

¹⁸ Lamprecht et al. (2014), note de bas de page n° 6.

¹⁹ Lamprecht et al. (2011), note de bas de page n° 16.

²⁰ Stettler, J. et al. (2008): Sport und Wirtschaft Schweiz. Wirtschaftliche Bedeutung der Sportveranstaltungen. Rüschiikon: Rütter + Partner.

²¹ Sport+Markt (2011): Sponsoringbarometer. Cologne: Sport+ Markt AG.

dépenses de l'armée (environ 20 millions de francs) et de postes budgétaires moins importants d'autres services administratifs²².

Cantons et communes

En 2010, les cantons ont consacré 232 millions de francs au sport et les communes 1,35 milliard de francs. Ces sommes incluent les dépenses pour la gestion, le fonctionnement, l'entretien ou le subventionnement d'installations sportives ainsi que pour la promotion et l'encouragement d'activités et de manifestations sportives. Ne sont pas prises en compte les installations dépendant des instituts de formation dont les coûts sont répercutés sur le domaine de l'éducation²³. Dans les cantons, le sport est essentiellement financé par les loteries nationales.

Loteries nationales

En 2010, Swisslos et la Loterie Romande ont alloué au sport suisse un total de 145 millions de francs. Sur cette somme, 108 millions ont été affectés aux fonds cantonaux du sport. Le reste a été versé par l'intermédiaire de la Société du Sport-Toto aux fédérations sportives (Swiss Olympic, Association suisse de football, Swiss Ice Hockey) et à différentes institutions (Fondation de l'aide sportive suisse, SwissTopSport).

Infrastructures

En 2011, 826 millions de francs ont été investis dans les installations sportives, touristiques et de loisirs, dont 52% par des collectivités²⁴. La Confédération soutient les investissements dans des installations sportives d'importance nationale par le biais du programme CISIN (conception des installations sportives d'importance nationale).

²² Kempf, et al., (2014): Le sport d'élite en Suisse. Etat des lieux SPLISS-CH 2011. 2^e édition remaniée. Macolin: Office fédéral du sport.

²³ OFS (2011a). Statistique financière 2009 de la Suisse. Macolin: Office fédéral du sport.

²⁴ Rütter Soceco (2013): Wirtschaftliche Bedeutung des Sports in der Schweiz 2011. Resultate Aktualisierung Monitoring-Indikatoren. Rüşchlikon: Rütter Soceco AG.

3 Evolutions et tendances

3.1 Santé

Après une phase de stabilisation entre 2002 et 2007, la part de personnes souffrant de surcharge pondérale en Suisse est repartie à la hausse. Selon les résultats de la dernière enquête sur la santé, 41% de la population sont en surpoids ou obèses²⁵.

La progression continue des coûts de santé pose des défis importants à la Confédération et aux cantons. Aujourd'hui, les maladies non transmissibles comme le diabète, les maladies cardio-vasculaires ou le cancer sont la première cause de décès dans le monde. En Suisse, en 2010, elles ont provoqué environ 51% des décès prématurés chez les hommes et 60% chez les femmes. Le manque d'exercice physique et la sédentarité sont des facteurs susceptibles de favoriser l'apparition de maladies chroniques.

La Confédération et les cantons ont adopté une stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles qui viendra remplacer le Programme national alimentation et activité physique (PNAAP) en cours depuis 2008. Cette stratégie fait partie des priorités du Conseil fédéral en matière de politique de santé²⁶. Le sport et l'activité physique comme éléments préventifs pour mener une vie saine et comme traitement annexe des maladies chroniques gagneront en importance. Ainsi, il faut s'attendre à une différenciation supplémentaire des offres sportives qui s'orienteront davantage vers la santé, comme on peut l'observer en Allemagne avec la campagne «Sport pro Gesundheit» (le sport pour la santé).

3.2 Démographie

Dans les prochaines années, il faut s'attendre à une accélération du vieillissement démographique²⁷. L'allongement de l'espérance de vie et l'actuelle pyramide des âges entraînent une augmentation du nombre de personnes arrivant à l'âge de la retraite.

Selon les prévisions, la part relative d'enfants et d'adolescents dans la population diminuera légèrement. En raison de la croissance démographique, leur nombre absolu restera toutefois à peu près stable. Le sport des enfants et adolescents ne devrait donc pas baisser au profit du sport pour adultes ou seniors²⁸. Mais comme de plus en plus de groupes de population sportivement actifs partent à la retraite, la demande d'offres sportives pour ce segment devrait grimper en flèche. Il en résultera une progression des sports pouvant être pratiqués tout au long de la vie comme le cyclisme, la natation ou la randonnée. Dans le même temps, une différenciation supplémentaire se produira dans le domaine du sport axé sur la santé et la condition physique. Dans ce cadre, le sport gagnera en importance.

D'après les prévisions, la pyramide des âges des immigrés ne devrait pas évoluer dans les mêmes proportions que celle des Suisses. Il est dans l'intérêt général de faire participer cette catégorie de population dès le plus jeune âge à des sports et à des activités physiques. Pour y parvenir, la société doit fournir des efforts d'intégration.

²⁵ OFS (2013): Enquête suisse sur la santé 2012 – Vue d'ensemble. Neuchâtel: Office fédéral de la Statistique.

²⁶ OFSP (2013): Santé2020 – Politique de la santé: les priorités du Conseil fédéral. Consulté le 16 juillet 2014 sur <http://www.bag.admin.ch/gesundheit2020/index.html?lang=fr>.

²⁷ OFS (2010): Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010 – 2060. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

²⁸ Indicateur 6.1 «Radar I: développement démographique». Observatoire sport et activité physique, www.sportobs.ch.

3.3 Clubs

Les temps changent²⁹ et cette évolution touche également les clubs sportifs. Compte tenu de la différenciation accrue du sport et de l'émergence de nouveaux sports, le sport associatif traditionnel est confronté à de nouveaux défis. S'ajoute à cela la difficulté croissante à trouver des personnes et des moniteurs bénévoles. Une tendance très claire se dégage ici: les femmes sont nettement moins représentées que les hommes dans la vie associative. Pour les clubs comptant de nombreux enfants et adolescents, ce phénomène est particulièrement problématique.

Depuis 2000, le nombre de membres des clubs sportifs repart à la hausse, contrairement à celui des associations non sportives. On constate en outre que la taille des clubs a tendance à augmenter³⁰. Ce fait s'explique certainement par le mouvement actuel de concentration des forces et de regroupement des ressources bénévoles.

Le recrutement et la fidélisation de membres prêts à s'engager bénévolement constituent de loin la principale préoccupation. Plus spécifiquement, le nombre de personnes s'investissant dans une charge honorifique est insuffisant. Ces derniers temps, le comportement consumériste des membres s'est accentué, tandis que le sentiment de cohésion a plutôt reculé.

Selon des études, le bénévole type est un homme suisse d'âge moyen qui travaille à temps plein, a des enfants, possède un niveau d'éducation moyen à supérieur et dispose d'un revenu correspondant. Le principal pilier du bénévolat est donc la classe moyenne suisse. Les femmes, les seniors et les immigrés participent plus rarement au travail associatif.

En ce qui concerne l'évolution future du nombre de membres, on peut supposer que la hausse observée parmi les moins de 14 ans, les filles et les femmes se poursuivra. La grande majorité des clubs ont des capacités suffisantes pour accueillir de nouveaux membres. Seuls ceux qui comptent une forte proportion d'enfants et d'adolescents (les clubs de football, notamment) se heurtent à des limites. Parmi les facteurs limitants, on peut citer la saturation ou le manque d'infrastructures ainsi que la pénurie d'entraîneurs³¹.

3.4 Ecole

Avec sa déclaration de 2005 sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) souligne l'importance du sport à l'école.

En accord avec les récentes conclusions scientifiques, la CDIP s'appuie sur une large définition du sport et de l'activité physique. Outre l'éducation physique, celle-ci inclut toutes les activités du quotidien scolaire qui laissent une place importante au mouvement dans un environnement propice.

Dans le cadre de l'éducation physique obligatoire et du sport scolaire facultatif, tous les enfants et adolescents peuvent en principe bénéficier d'offres intéressantes sur le plan pédagogique. Le sport constitue par ailleurs un élément précieux pour l'organisation des loisirs dans des structures scolaires d'accueil de jour.

L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique pour tous les élèves relèvent du mandat d'éducation de l'école, qui contribue ainsi à la promotion de la santé et au développement de la personnalité. L'objectif de la CDIP est de conférer à ces deux aspects

²⁹ NZZ du 26 mai 2014, n° 120, p. 40 «Neue Ideen braucht der Verein».

³⁰ 1996: 4,6% avec plus de 300 membres, 2010: 7,9%.

³¹ Lamprecht et al. (2011), note de bas de page n° 16.

encore plus de poids à l'avenir au sein de l'enseignement. Pour ce faire, le soutien de partenaires extrascolaires est une nécessité absolue³².

A l'avenir, une place particulière sera également réservée à l'éducation physique dans les écoles professionnelles. Chez les jeunes, cette phase de la vie est riche en bouleversements. Il n'est pas rare qu'ils quittent les clubs sportifs et se désintéressent des activités physiques. Le nouveau plan d'études cadre pour l'enseignement de l'éducation physique dans la formation professionnelle initiale est destiné à inverser cette tendance.

Dans la vie politique quotidienne des cantons et des communes, ces exigences et attentes se heurtent à des contraintes budgétaires. Par le passé, le sport était en outre régulièrement touché par les coupes opérées dans le budget de l'éducation. Cette situation n'est pas favorable à l'encouragement des activités sportives en milieu scolaire. Ses effets négatifs pèsent en particulier sur le sport scolaire facultatif, les camps sportifs et les journées sportives, mais aussi sur les offres du sport scolaire libre qui gagnent en importance dans le cadre de l'accueil de jour. Dans certains cas, même le sport scolaire obligatoire est concerné par des suppressions³³.

3.5 Marché du travail et temps libre

La flexibilité du marché du travail fait partie des principaux avantages de la Suisse. Si notre pays parvient à maintenir sa position à l'avenir face à la concurrence internationale, les conditions-cadres économiques pour le développement du sport ne devraient pas changer radicalement.

En raison du vieillissement de la population, il faut s'attendre à un recul du taux d'activité qui s'établit actuellement à 58%. La plupart des personnes exerçant une activité lucrative et un nombre croissant de retraités devraient également disposer à l'avenir d'un revenu leur permettant d'effectuer des dépenses de consommation dans le domaine des loisirs. Une tendance dont profiteront aussi le sport et l'économie du sport³⁴.

Au final, l'économisation du sport se répercute aussi sur la vie associative et sur la relève du sport d'élite. La tendance à la conversion du travail bénévole en postes à temps plein et à temps partiel s'affirme. Le bénévolat associatif, fondement du sport, perd en attrait et en stabilité. La professionnalisation se fait au détriment du travail de milice. Ce phénomène est bénéfique lorsque les professionnels allègent la charge de travail des bénévoles et qu'il redevient plus facile de recruter des bénévoles.

3.6 Espace et environnement

3.6.1 Espaces propices à l'activité physique et installations sportives

Les surfaces d'habitat ne cessent de s'étendre³⁵. L'engouement pour les activités sportives de plein air et dans la nature va persister. Dans les zones urbaines en particulier, il n'y a qu'un nombre limité d'espaces publics propices aux activités physiques informelles. De plus,

³² CDIP (2005): Education au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école. Déclaration de la CDIP du 28 octobre 2005. Berne: CDIP.

³³ Transformation de la troisième heure de sport en camp d'une semaine ou tendance à la suppression des cours de natation.

³⁴ Indicateur 6.2 «Radar II: contexte économique et politique». Observatoire sport et activité physique, www.sportobs.ch

³⁵ OFS (2011b): Actualités OFS: 022 Espace et environnement: Les surfaces de loisirs, de détente et de sport. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Octobre 2015. Berne: CDIP

l'urbanisation réduit les espaces propices à une pratique sportive libre qui ne nécessite pas d'installations sportives³⁶. Cette évolution est, aujourd'hui déjà, problématique.

En principe, la mise à disposition d'installations sportives et d'espaces propices à l'activité physique est du ressort des cantons et des communes ainsi que d'organismes privés. Ces acteurs apportent ainsi une contribution essentielle à la promotion du sport. En comparaison internationale, la Suisse est dotée d'une offre riche et de bonne qualité. Et pourtant: le risque existe que les espaces propices au sport ou à l'activité physique soient de moins en moins librement accessibles, dans les zones résidentielles comme dans la nature. Les terrains à bâtir et les terres cultivables se raréfient et la densification urbaine accroît la pression sur les espaces propices à l'activité physique³⁷.

Dans le même temps, les zones d'habitat se développent toujours plus près des installations sportives existantes. Là aussi, des conflits se profilent entre le calme souhaité par les habitants et les pratiques sportives habituelles. Les investissements élevés des collectivités et l'importance sociale du sport justifient un taux d'utilisation et d'accessibilité maximal. A cela s'opposent les nuisances sonores accrues pour le voisinage immédiat. De ce fait, l'exploitation optimale des infrastructures sportives risque d'être considérablement limitée.

3.6.2 Changement climatique

La pratique sportive est touchée par différentes évolutions environnementales. Ainsi, en diminuant la garantie d'enneigement et en multipliant les catastrophes naturelles, le changement climatique a des répercussions immédiates sur les sports de neige et de montagne. En été, les manifestations sportives sont de plus en plus souvent perturbées par des orages violents. Les canicules et les taux élevés d'ozone compliquent la pratique de sports d'endurance et accroissent le besoin énergétique des installations indoor. Enfin, en cas de pénurie d'eau, l'arrosage des terrains de jeu en plein air est limité³⁸.

En ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, une sensibilisation des prestataires et des sportifs est nécessaire³⁹. Parmi les mesures possibles, on peut citer le raccordement des installations au réseau de transports publics, les concepts visant à promouvoir la mobilité douce et l'utilisation de technologies efficaces ainsi que de matériaux écologiques pour la construction, la rénovation et l'exploitation des infrastructures sportives⁴⁰.

³⁶ La révision de l'Ordonnance sur la chasse (OChP) prévoit, par exemple, des «zones de tranquillité pour la faune sauvage». Cette nouveauté a des conséquences majeures sur la liberté d'accès à ces zones et, par conséquent, sur les sports de montagne. Dans certains cantons, on cherche actuellement à adapter les lois sur la forêt de manière à restreindre l'accès aux forêts pour certains groupes (cyclistes, coureurs d'orientation) .

³⁷ Publié par différents offices fédéraux, le guide sur l'aménagement des espaces ouverts dans les agglomérations souligne à quel point il est important pour la population de disposer d'espaces ouverts proches et librement accessibles. Ceux-ci remplissent des fonctions très variées (ARE, OFL (2014). Aménagement des espaces ouverts dans les agglomérations). Un soutien est actuellement accordé à des initiatives axées sur cette thématique, dans le cadre de la troisième génération de «projets-modèles pour un développement territorial durable».

³⁸ Volkswirtschaftliche Beratung AG (2010): Klimaänderung und Sport: Der Sektor als Betroffener und Verursacher der Klimaänderung – mögliche Anpassungs- und Vermeidungsstrategien: une étude commandée par l'OFEV et l'OFSPPO. Consultée le 6.5.2014 à l'adresse http://www.bafu.admin.ch/sport_tourismus/06398/index.html?lang=fr.

³⁹ Ecosport.ch sert de modèle. Soutenu en termes de financement et de contenu par Swiss Olympic et différents offices fédéraux. Voir www.ecosport.ch/doppelpass/.

⁴⁰ Guide «Verkehrsbindung von Freizeitanlagen», ARE (2013) à l'adresse <http://www.are.admin.ch/themen/verkehr/00250/00462/index.html?lang=fr>.

4 Acteurs, programmes et instruments de promotion du sport

4.1 Généralités

4.1.1 Subsidiarité de la promotion publique

Au fil des années, les nombreux effets positifs du sport et de l'activité physique ayant été reconnus, la promotion du sport s'est imposée comme une mission incontournable de l'Etat. L'engagement de la Confédération doit favoriser l'initiative privée, c'est-à-dire intervenir lorsqu'aucune solution privée n'est proposée ou lorsque l'action publique apporte des avantages majeurs en termes d'efficacité et d'efficacités.

Au sein du système fédéral, tous les échelons de l'Etat remplissent des fonctions en matière de promotion du sport. Par conséquent, les compétences de la Confédération, des cantons et des communes se superposent dans ce domaine.

4.1.2 Le système sportif suisse

A l'instar de l'Etat fédéral, le système sportif suisse présente une structure complexe. Il se caractérise notamment par une multiplicité d'acteurs et d'organisations qui offrent à la population un large éventail de possibilités sportives et d'infrastructures adaptées. Les acteurs publics de la Confédération, des cantons et des communes collaborent de diverses façons avec les acteurs privés de l'économie et de la société. Par conséquent, la culture du sport en Suisse se développe sur le fondement historique de structures de coopération solides entre l'Etat, l'économie et la société.

4.2 Acteurs publics

4.2.1 Confédération

Office fédéral du sport OFSPO

Au sein de l'administration fédérale, l'OFSPO est le centre de compétences en matière de sport et d'activité physique. Il développe et organise la politique sportive nationale conformément aux prescriptions légales et remplit les tâches qui en résultent en partenariat avec de nombreux autres acteurs.

L'activité de l'OFSPO se base sur quatre champs d'activité stratégiques: promotion générale du sport et de l'activité physique; formation dans le domaine du sport, recherche; sport d'élite; fair-play et sécurité dans le sport. Les tâches peuvent être réparties sur quatre catégories.

- Dans le domaine de la promotion générale du sport et de l'activité physique, l'OFSPO est avant tout responsable des programmes Jeunesse+Sport (J+S) et Sport des adultes Suisse (esa). Il conseille en outre les cantons et les communes en matière d'encouragement du sport au niveau local et propose des formations pour la coordination des offres correspondantes.
- Le domaine de la formation comprend les programmes de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) et les activités de recherches et de prestations de services en termes de sciences des sports.
- Le sport d'élite inclut la formation des entraîneurs, la promotion des fédérations et de la relève, le sport d'élite dans l'armée et l'attribution des fonds dans le cadre de la conception des installations sportives d'importance nationale. Le concept de sport d'élite contient de plus amples informations à ce sujet.

- Enfin, le domaine du fair-play et de la sécurité dans le sport couvre l'organisation des offres sportives en tenant compte des risques, la lutte contre le dopage avec le soutien d'Antidoping Suisse ainsi que la prévention de la violence, des agressions sexuelles, de la corruption et de la discrimination.

Office fédéral de la santé publique OFSP

De concert avec les cantons, l'OFSP assume la responsabilité des domaines touchant à la santé publique ainsi que la mise en œuvre de la politique sanitaire. A travers le Programme national alimentation et activité physique (PNAAP), il entend modifier notre environnement afin de favoriser des choix sains et encourager le sport et l'activité physique en vue d'améliorer la santé de la population. L'accent est placé sur l'exercice physique quotidien, la promotion structurelle de l'activité physique en collaboration avec d'autres offices fédéraux, la collaboration avec le secteur privé et la lutte contre les maladies non transmissibles. L'OFSP contribue de manière essentielle à la réalisation de l'objectif «Promouvoir l'activité physique et le sport» du PNAAP. Les interfaces qui se présentent dans le domaine du sport populaire sont coordonnées et parfois abordées en commun. Etant donné que le PNAAP ne sera pas poursuivi au-delà de 2016, les mesures de la stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles seront mises en œuvre dès 2017 en collaboration avec les cantons et Promotion Santé Suisse.

Office fédéral du développement territorial ARE

Dans son domaine de compétences, l'ARE met en œuvre des éléments qui relèvent de l'encouragement du sport populaire. En collaboration avec d'autres offices fédéraux, l'ARE a élaboré le guide «Aménagement des espaces ouverts dans les agglomérations». Celui-ci sensibilise les différents acteurs des communes, des agglomérations, des cantons et de la Confédération à la notion d'espaces propices à l'activité physique et présente des approches concrètes pour développer ces derniers. Dans le cadre des «projets-modèles pour un développement territorial durable», l'ARE s'engage par ailleurs, avec d'autres offices fédéraux, en faveur de l'extension des espaces ouverts adaptés à la pratique de l'exercice physique, réalisant ainsi une promotion structurelle de l'activité physique.

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Autorité compétente pour la sécurité sociale, l'OFAS s'occupe du sport populaire dans les domaines du travail auprès des jeunes, des seniors et des handicapés. Par le biais de contrats de prestations, il verse des contributions à des institutions privées d'utilité publique actives dans toute la Suisse (p. ex. Pro Senectute) afin de promouvoir l'aide à la vieillesse. Conformément à la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, il alloue en outre des aides financières aux associations pour la jeunesse. La participation à des cours de formation de cadres J+S est soutenue sur la base du régime des allocations pour perte de gain. Celui-ci assure une compensation adéquate de la perte de gain associée.

Office fédéral des routes OFROU

L'OFROU est l'autorité suisse compétente pour l'infrastructure routière et le trafic individuel. Il soutient le développement et la promotion de la mobilité douce (déplacements à vélo ou à pied au quotidien et durant le temps libre). Un réseau sûr, attrayant et complet de pistes et d'infrastructures (p. ex. places de stationnement pour les vélos) est une condition indispensable au déplacement des piétons et des cyclistes. Dans ce contexte, l'office soutient des projets d'agglomération et des initiatives comme «SuisseMobile».

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Le SECO est le centre de compétences de la Confédération pour toutes les questions ayant trait à la politique économique. Dans le cadre de la promotion de la place économique et du développement du tourisme, il soutient des projets destinés à assurer et à développer les sports de neige.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Le SEFRI est le centre de compétences de la Confédération pour les questions relevant de la politique de formation, de recherche et d'innovation. A ce titre, il joue un rôle central dans la formation professionnelle et la coordination des hautes écoles.

Armée

L'armée joue un rôle déterminant. Tout d'abord, dans tous les cours qu'elle dispense, le sport fait partie intégrante du programme. Elle touche ainsi avant tout des hommes âgés de 20 à 30 ans. Ensuite, de nombreuses manifestations sportives ne pourraient avoir lieu sans le soutien de l'armée (notamment de la protection de la population).

Office fédéral de l'énergie OFEN

Par le biais du programme SuisseEnergie, l'OFEN met en œuvre une partie des mesures volontaires prévues dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Dans la catégorie Mobilité, il encourage notamment la mobilité douce grâce à des campagnes (p. ex. «Velo Affair», Bike4Car, etc.) ou grâce à des projets exemplaires (école+vélo, Défi Vélo, BikeCheck, gestion de la mobilité, etc.). En collaboration avec cinq autres offices fédéraux, l'OFEN exploite en outre le bureau de coordination pour la mobilité durable COMO (anciennement Centre de services pour une mobilité innovatrice), qui soutient des projets de mobilités efficaces et tournés vers l'avenir, notamment dans le domaine de la mobilité douce, ce qui contribue ainsi à l'encouragement structurel de l'activité physique.

Office fédéral de l'environnement OFEV

L'OFEV contribue au développement d'espaces propices au mouvement – et donc utiles en termes de santé publique – en veillant à la qualité de la nature et de l'environnement. De plus, il influe sur les activités sportives et physiques de la population en édictant des règles relatives aux nuisances sonores applicables aux installations sportives ou, après avoir évalué les différents intérêts, en limitant la pratique de ces activités dans la nature.

4.2.2 Cantons

Les cantons sont autonomes en matière d'encouragement du sport et de l'activité physique, à l'exception notoire des trois heures obligatoires d'éducation physique à l'école. Si les activités d'encouragement du sport varient beaucoup d'un canton à l'autre, toutes les administrations cantonales disposent de services qui se consacrent à ce domaine. Près de la moitié des cantons ont élaboré une stratégie pour le sport. En outre, nombre d'entre eux se sont dotés de bases juridiques explicites pour l'encouragement du sport et de l'activité physique.

De manière générale, on peut affirmer que les cantons font de leur mieux pour créer des conditions cadres propices à l'encouragement du sport et de l'activité physique. Cela passe non seulement par la construction et la gestion d'installations sportives cantonales, mais aussi par la conception d'espaces dévolus à l'activité physique et aux loisirs, ainsi que par la répartition des moyens issus des différents fonds affectés au sport. Cependant, les cantons contribuent surtout à encourager le sport et l'activité physique dans la mesure où ils sont responsables de la mise en œuvre des cours de sport obligatoires à l'école, ainsi que de la formation des professeurs d'éducation physique dans les hautes écoles pédagogiques et à l'université. Plusieurs cantons soutiennent en outre le sport scolaire facultatif en plus à l'aide de contributions d'encouragement venant s'ajouter aux moyens de J+S.

Pour financer les programmes et projets concrets d'encouragement du sport, la plupart des cantons puisent dans les fonds de la loterie nationale. En ce qui concerne les activités de formation du domaine J+S, le budget fédéral ordinaire est également mobilisé.

Dans l'interaction fédérale des différents échelons administratifs, la CDIP tient lieu de «conférence des ministres des sports». En tant qu'organe spécialisé de la CDIP, la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) assure diverses missions en matière de coordination sur le terrain et d'échanges entre les différents acteurs spécialisés.

4.2.3 Communes

C'est aux communes que revient la majeure partie du travail d'encouragement du sport et de l'activité physique. A cet échelon, les possibilités d'action sont importantes et revêtent une portée particulière. Les communes peuvent créer des conditions cadres propices à la pratique du sport, encourager des activités ciblées pour toutes les catégories de population, et influencer sur la qualité et la pérennité des offres existant à l'échelon local. Elles fournissent notamment les infrastructures nécessaires aux clubs sportifs, aux écoles et aux autres organisations œuvrant à l'encouragement de l'activité physique. Certaines communes se sont dotées de plans directeurs ou de stratégies pour développer le sport ou les installations sportives. Ces instruments leur permettent d'exploiter les synergies existantes et de mettre en œuvre les directives stratégiques à l'échelon local.

Les communes définissent les conditions d'accès aux infrastructures publiques, ce qui revêt une importance pour le sport tant organisé qu'informel. Dans la mesure où elles en sont les propriétaires, elles assurent le financement des infrastructures et centres sportifs. En outre, elles régissent l'accès aux espaces boisés et au réseau pédestre (chemins de randonnée), et influent sur l'activité physique de la population en organisant les transports en conséquence. La mise en place et la promotion d'autres offres de proximité destinées à l'ensemble de la population dans le domaine du sport et de l'activité physique dépendent largement des priorités de chaque décideur, ainsi que des moyens budgétaires disponibles.

Le sport scolaire facultatif, qui relève la plupart du temps de la compétence des communes, peut en théorie toucher tous les enfants et adolescents. L'apparition de structures périscolaires de jour a fait évoluer la situation en matière de garde d'enfants. Cela renforce encore le rôle de l'activité physique, et offre une plateforme supplémentaire au sport scolaire facultatif.

Le sport organisé par les clubs sportifs tient un rôle de premier plan dans l'encouragement de l'activité physique à l'échelon communal. Certaines communes ont pris des mesures pour mettre en réseau les différents acteurs du sport organisé, afin que les infrastructures sportives soient utilisées de manière optimale.

Enfin, la politique de la jeunesse et le travail social constituent un autre champ d'action significatif des communes. Dans ce domaine, il se crée de plus en plus d'offres qui mettent le sport au service d'objectifs précis (avec le projet «Open Sunday», par exemple, des centres sportifs ouvrent leurs portes le dimanche). Cela permet d'atteindre des jeunes réticents face aux offres plutôt contraignantes des clubs sportifs. Ces projets ne sont généralement pas financés dans le cadre de l'encouragement du sport à l'échelon communal, mais au titre de la politique de la jeunesse et du travail social.

Au niveau intercommunal, l'Association suisse des services des sports (ASSS) a été créée pour faire valoir auprès de divers organes plus importants les intérêts de l'encouragement du sport à l'échelon communal.

4.3 Acteurs non commerciaux

4.3.1 Swiss Olympic et les fédérations sportives

Les clubs sportifs suisses sont regroupés au sein de fédérations dont la plupart font partie de l'association nationale faîtière Swiss Olympic. Cette dernière compte environ 2,2 millions d'adhérents au sein des 84 fédérations membres.

Swiss Olympic est non seulement le Comité national olympique de la Suisse, mais aussi l'association faîtière des fédérations sportives suisses, qui représente les sports olympiques et non olympiques. En tant que telle, Swiss Olympic a pour mission de soutenir et de renforcer les fédérations membres et, de ce fait, le sport organisé de droit privé dans toute sa diversité.

Les activités de Swiss Olympic sont clairement axées sur le sport d'élite et le renforcement durable des fédérations membres. Sur le plan politique, Swiss Olympic œuvre pour que la

contribution du sport à la qualité de vie et à la santé soit reconnue et valorisée par la société. En outre, Swiss Olympic s'est fixé pour objectif de sensibiliser le grand public aux valeurs olympiques que sont l'excellence, l'amitié et le respect. Les questions d'éthique sportive figurent ainsi parmi ses priorités. L'association faitière transmet aux fédérations membres des compétences en matière de management, de gestion, d'éthique et de communication. Ces mesures s'adressent aux bénévoles comme aux professionnels.

De leur côté, les fédérations sportives chapeautent leurs sports respectifs à l'échelon national. Au niveau international, elles sont regroupées au sein de fédérations spécialisées plus importantes. Elles pilotent, coordonnent et développent leurs sports respectifs et, en tant qu'organisations faitières, elles défendent les intérêts de leurs membres.

L'importance accordée au sport populaire varie selon les fédérations. Si certaines n'organisent guère d'activités dans ce domaine, d'autres s'y consacrent presque exclusivement. Cela dépend largement des sports regroupés au sein d'une fédération donnée. Dans la plupart des fédérations, le sport populaire est géré à l'échelon cantonal ou régional.

4.3.2 Clubs sportifs

Les clubs sportifs sont les principaux prestataires pour les personnes souhaitant pratiquer régulièrement un sport ou faire de la compétition, quel que soit leur niveau. Ces structures contribuent au bien commun à de nombreux égards, ne serait-ce qu'en fournissant un important travail bénévole. Elles assument donc une fonction sociale et culturelle significative au sein de la société. Au-delà de leur valeur pédagogique, leurs offres contribuent largement à la santé de la population. Il ne faut pas non plus oublier que ces clubs sont des lieux d'éducation civique, dans la mesure où l'on y fait l'expérience de la démocratie directe.

Les missions et les offres des clubs sont extrêmement diversifiées. Ils proposent au premier chef des cours de tous niveaux, pour toutes les classes d'âge, dans leur sport. Par ailleurs, ils accompagnent le développement des enfants et des adolescents, en leur offrant de saines activités de loisirs, et en leur permettant de progresser par la pratique dans l'environnement spécifique d'un club sportif. Dans le cadre du sport scolaire facultatif, les clubs élaborent entre autres des offres qui viennent compléter les cours obligatoires d'éducation physique. Enfin, ils contribuent à l'intégration des populations issues de l'immigration et des personnes en situation de handicap.

Outre le rôle historique des clubs sportifs dans le développement du sport populaire, on ne peut pas faire abstraction des difficultés qu'ils rencontrent dans la société actuelle. Depuis quelque temps, le nombre de personnes prêtes à s'engager à titre bénévole ne cesse de diminuer. En outre, les femmes sont sous-représentées aussi bien parmi les membres bénévoles des clubs et fédérations que parmi les entraîneurs professionnels.

4.3.3 Associations de jeunesse

Les associations de jeunesse mettent l'accent sur les activités relevant d'une approche globale. Les jeunes doivent être en mesure de participer de manière constructive à la société qui les entoure. Les associations de jeunesse proposent entre autres des activités physiques et sportives.

4.4 Acteurs commerciaux

4.4.1 Centres de fitness

Outre les clubs, les prestataires commerciaux sont de plus en plus nombreux à opérer dans le domaine du sport populaire. Il s'agit plus particulièrement des centres de fitness, qui élaborent des offres à caractère commercial en fonction de la demande. La popularité

croissante des activités physiques et sportives confère un certain poids à ce secteur.

4.4.2 Autres prestataires

Par ailleurs, bien d'autres prestataires se sont imposés sur le marché du sport et des loisirs. Il existe depuis quelque temps des écoles de sports d'hiver, ainsi que des centres de formation de guides de montagne. Mais la concurrence est également rude parmi les écoles de sports de combat ou de natation, les sociétés exploitant des centres privés, les opérateurs de vacances sportives ou de randonnées, ou encore les écoles de technique VTT.

4.5 Autres acteurs

Pro senectute

En tant que principal centre de compétences et de prestations pour les personnes âgées, Pro Senectute conçoit, organise et met en œuvre des activités sportives destinées aux seniors. Il propose en outre des formations initiales et continues en coopération avec le programme Sport des adultes Suisse (esa). Chaque année, près de 130 000 personnes âgées de 60 ans ou plus participent à ces cours.

Promotion Santé Suisse

En tant que fondation de droit privé soutenue par les cantons et les assureurs, cette organisation a pour mission, en coopération avec l'OFSP, de renforcer la coordination entre les acteurs œuvrant pour la promotion de la santé dans le domaine du sport populaire. Encourager le sport et l'activité physique est une des mesures adoptées pour atteindre les principaux objectifs de la fondation: «poids corporel sain», «santé psychique» et «promotion de la santé et prévention».

Fondations dévolues au sport et à l'activité physique

Diverses fondations se consacrent à des aspects spécifiques du sport populaire. Ainsi, la Fondation Laureus et la Fondation Cleven s'emploient à offrir, par le sport et l'activité physique, des perspectives d'avenir plus heureuses aux enfants et aux adolescents. La Fondation Laureus se concentre surtout sur le développement de la personnalité et l'intégration des jeunes défavorisés sur le plan social, économique ou autre.⁴¹ La Fondation Cleven met plutôt l'accent sur l'exercice physique et ses effets bénéfiques sur la santé. Quant à la fondation «Idée sport», elle s'engage pour la prévention de la violence et de l'addiction, la promotion de la santé et l'intégration par le sport. Elle propose, aux communes en premier lieu, des activités à cet effet, moyennant rémunération.

Le bpa et la SUVA

Le Bureau de prévention des accidents (bpa) et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) sont des acteurs incontournables de la sécurité dans le domaine du sport et de l'activité physique. Ils assurent des missions de conseil, de planification et de formation spécialisée en matière de prévention des accidents, et travaillent en étroite coopération avec le programme J+S pour prévenir les accidents sportifs. En outre, ils étudient les accidents survenant lors d'activités physiques et sportives, et élaborent des recommandations pour renforcer la sécurité dans le sport. Ils se consacrent également à la prévention des chutes dans toutes les situations de la vie quotidienne.

Communautés d'intérêt

Des institutions telles que «SuisseMobile», «Suisse Rando», «Pro Velo» et bien d'autres associations représentent des communautés d'intérêt, en particulier dans le domaine de la mobilité douce.

⁴¹ La situation des filles et des jeunes femmes dans le sport est un important champ d'action de la fondation.

4.6 Programmes et instruments de l'Office fédéral du sport

4.6.1 Jeunesse+Sport

Avec le programme J+S, lancé en 1972 pour promouvoir le sport populaire, la Confédération a créé un modèle efficace, sans équivalent à l'étranger. Dans ce cadre, les enfants et les adolescents se voient proposer des cours et des camps dans plus de 70 sports et disciplines. Chaque année, 550 000 jeunes âgés de cinq à vingt ans participent à 70 000 cours de sport ou camps. En 2016, la Confédération consacre à ce programme un budget d'environ 96 millions de francs.

J+S vise à proposer aux enfants et aux jeunes des activités sportives adaptées à leur âge. Il s'agit de leur faire vivre le sport selon une approche globale. La mise en œuvre du programme repose sur une coopération efficace entre la Confédération et les cantons, ainsi qu'entre les fédérations sportives et les associations de jeunesse. Cette responsabilité incombe largement à la Confédération, en particulier la formation initiale et continue des cadres, qui constitue une mission essentielle. En l'état actuel des choses, le programme permet à la Confédération de garantir la qualité des cours dispensés au sein des fédérations et des clubs, jusqu'au niveau des participants.

Le sport des enfants et des adolescents est encouragé par un ensemble d'instruments financiers variés. Ces incitations revêtent une grande importance, notamment pour la pratique d'un sport tout au long de la vie. Le programme J+S peut être optimisé dans le cadre des bases légales en vigueur de manière à pouvoir mieux tenir compte des enfants et des adolescents en surpoids. Il convient à cet égard d'améliorer la coordination des thérapies contre l'obésité avec les offres J+S.

Depuis son entrée en vigueur, en 1972, ce programme, très apprécié et efficace sur le terrain, n'a connu que des adaptations et des développements ponctuels. Ainsi, l'âge minimum des participants a été abaissé à cinq ans, et le sport scolaire facultatif a été intégré au programme en tant que passerelle vers le sport associatif. Faut-il aujourd'hui faire évoluer J+S? Cette question mérite examen. Des lacunes apparaissent à divers niveaux:

Nouveaux sports

Du fait de l'actuel moratoire sur l'intégration de nouveaux sports au programme, motivé par des raisons financières, J+S ne peut plus rester en phase avec les développements sportifs.

Equipements sportifs

La pratique de certains sports exige des équipements adaptés. L'acquisition de ce matériel peut se révéler très onéreuse, ce qui limite nettement l'accès de certaines classes sociales à ce type de sport.

Camps de sports de neige

La participation moins active des enfants et des adolescents aux camps de sports de neige tient à plusieurs facteurs. En tout état de cause, les coûts élevés posent problème. En vertu des lois existantes, seule une infime partie des dépenses inhérentes à un camp peut être couverte au titre du programme J+S.

Bénévolat

Les clubs font état de difficultés croissantes à trouver des personnes souhaitant s'engager à sur une base volontaire ou bénévole, en qualité d'entraîneurs ou d'administrateurs. Cela s'explique en partie par des dispositions légales restrictives. Cette évolution menace en définitive la formation des enfants et des adolescents au sein des clubs sportifs.

4.6.2 Sport des adultes Suisse (esa)

Dans le cadre du programme Sport des adultes Suisse (esa), la Confédération soutient les organisations privées qui proposent aux personnes majeures des activités physiques et

sportives. En coopération avec les structures partenaires (cantons, fédérations et prestataires privés), le programme esa définit des standards de qualité homogènes en matière de formation initiale et continue des moniteurs. Ainsi, le sport des adultes peut être pratiqué dans des conditions adéquates.

Il revient à l'OFSPPO d'assurer la coordination et le pilotage de la formation. Il subventionne ponctuellement les offres de formation privées, propose des cours de base et garantit la cohérence du système. Les organisations partenaires sont responsables de la formation initiale et continue des moniteurs, tandis que l'OFSPPO se charge de celle des experts. Actuellement, 36 organisations sont membres du programme esa.⁴²

Sport des adultes Suisse est encore à l'état de chantier. Pour des raisons budgétaires, il n'est pas possible d'intégrer de nouvelles organisations au programme pour le moment.

4.6.3 Formation des coordinateurs de sport

Les communes sont des acteurs essentiels de l'encouragement du sport et de l'activité physique en Suisse. Malgré ce potentiel, elles ne sont qu'une minorité à avoir, en propre, des structures dans ce domaine. C'est pourquoi cette mission est assurée au premier chef par les clubs à l'échelon communal. Cependant, un quart seulement de la population est rattaché à un club sportif.

Les coordinateurs de sport jouent un rôle prépondérant dans la vie sportive de la commune. Pour encourager le sport et l'activité physique à ce niveau, ils ont pour mission, entre autres, d'assurer une fonction de relais pour tout ce qui touche au sport, de mettre en réseau les différents prestataires locaux et de faire connaître aux groupes intéressés les offres disponibles pour tel ou tel groupe cible. Ils devraient donc être associés à tous les dossiers pertinents pour l'encouragement du sport et de l'activité physique à l'échelon communal (éducation, promotion de la santé, gestion du parc immobilier, aménagement du territoire, organisation des transports, promotion du site, etc.).

Pour mener à bien ces missions, il faut disposer de compétences et d'aptitudes spécialisées. L'OFSPPO propose depuis 2009 une formation à cet effet. Il s'agit de préparer les participants à leurs futures activités d'encouragement du sport à l'échelon communal et d'élargir leur savoir-faire en la matière. Environ 40 personnes sont formées chaque année. Au-delà de ces activités de formation, le développement des structures communales dévolues au sport et à l'activité physique entraîne un important besoin de conseils qui reste insuffisamment couvert à ce jour.

4.6.4 Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM

LA HEFSM a pour mandat officiel de dispenser des cours, de mener des activités de recherche et de fournir des prestations dans le domaine des sciences appliquées du sport. Ces missions s'étendent également au sport populaire.

En tant que haute école spécialisée, la HEFSM propose un bachelor en sciences du sport qui peut déboucher entre autres sur des métiers liés au sport populaire. En coopération avec l'Université de Fribourg, elle gère un cursus de master en sciences du sport avec une spécialisation «Enseignement» qui s'adresse aux futurs enseignants du degré secondaire II. Les Semaines Haute école de Macolin apportent une contribution importante au renforcement du sport populaire. Les étudiants des hautes écoles pédagogiques, en particulier, peuvent acquérir ici une formation pratique approfondie, axée sur le sport des enfants et des adolescents.

En matière de recherche et de développement, la HEFSM analyse la portée économique du sport, ainsi que sa contribution potentielle à l'intégration des populations issues de

⁴² Consulter la liste entière: www.sportdesadultes.ch.

l'immigration. En outre, la HEFSM évalue certaines mesures d'encouragement du sport populaire et assure une surveillance dans ce domaine. Elle conseille les tiers en ce qui concerne la construction et la gestion d'installations sportives ou d'infrastructures favorisant l'activité physique, ainsi que les institutions éducatives sur les questions liées à l'enseignement du sport ou aux sciences de l'éducation.

La HEFSM rencontre des difficultés dans le cadre de sa mission pratique de formation, car les installations sportives de l'OFSPPO sont déjà fortement utilisées, voire saturées. Les évolutions évoquées soulèvent de nouvelles questions qui pourraient exiger l'approfondissement de diverses thématiques.

4.7 Autres instruments d'encouragement du sport

Outre les dispositifs et programmes concrets de l'OFSPPO, il existe d'autres instruments d'encouragement du sport à tous les échelons administratifs. Ils permettent de veiller à ce que la population dispose d'offres suffisantes et adéquates en matière de sport et d'activité physique. Ces instruments peuvent être classés en différentes catégories:

Instruments politiques régulateurs

Cela comprend notamment les trois heures obligatoires d'éducation physique à l'école, que la Confédération a imposées par voie constitutionnelle dans le cadre de la scolarité obligatoire et au degré secondaire II. En outre, de nombreux cantons et communes ont édicté des directives pour introduire des cours de natation obligatoires.

Mesures d'encouragement administratives et fiscales

Les collectivités encouragent le sport par des moyens variés, en particulier à l'échelon cantonal et communal. Par exemple, les clubs ou les organisateurs d'événements sportifs bénéficient d'exemptions de taxes, d'allègements fiscaux ou de subventions. A l'échelon fédéral, l'armée, en particulier, se mobilise en faveur de manifestations sportives d'une certaine envergure nationale.

Missions de coordination

Pour coordonner les dispositifs d'encouragement du sport mis en place par les différentes collectivités territoriales, les fédérations, les instituts de formation et d'autres organisations, il existe divers organes tels que la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) ou l'Association suisse des services des sports (ASSS). A cela s'ajoute le réseau hepa.ch, qui se consacre à la promotion efficace de la santé par le sport et l'activité physique. Ces institutions entretiennent un dialogue qui n'est pas toujours institutionnalisé.

5 Objectifs et actions nécessaires

5.1 Etat des lieux du sport et de l'activité physique en Suisse

5.1.1 Possibilités offertes par le sport populaire

L'univers du sport et de l'activité physique est polymorphe et dynamique. Le sport et l'activité physique sont en plein essor, d'une part parce qu'ils sont des facteurs d'équilibre dans un quotidien de plus en plus sédentaire, et d'autre part parce qu'ils connaissent une popularité croissante en tant qu'activités de loisirs. La population a de bien meilleures connaissances du sport qu'il y a 30 ans encore. Les seniors notamment restent actifs sur le plan sportif de plus en plus longtemps.

Les Suisses pratiquent des activités physiques et sportives extrêmement variées. Pour ce faire, ils ont le choix entre un grand nombre d'offres proposées par différents prestataires.

Si la recherche accrue d'un mode de vie actif recèle un potentiel pour les clubs sportifs, elle pourrait entraîner une évolution des différents sports vers des formes, des règles et des formats de compétition favorisant la pratique du sport tout au long de la vie. Les structures fonctionnant sur la base du volontariat sont confrontées à des difficultés croissantes pour trouver des membres bénévoles ou des entraîneurs. Tout comme l'école, les clubs constituent un cadre idéal pour la socialisation des enfants et des adolescents par le sport. Ils leur enseignent des bases permettant de pratiquer une activité sportive tout au long de leur vie.

Par son offre très variée, le sport populaire peut favoriser un mode de vie actif, et améliorer ainsi la qualité de vie dans son ensemble. Il pourrait permettre de combattre activement certains problèmes de société actuels (santé psychique, maladies non transmissibles, maladies chroniques, surpoids, intégration, etc.). Même si la Suisse figure parmi les pays les plus actifs en matière de sport et d'exercice, le nombre de non-sportifs reste très élevé. Il sera essentiel que les autorités compétentes coordonnent leurs activités dans le cadre de la future stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles.

5.1.2 Manque d'infrastructures et conflits d'utilisation

La hausse, ces dernières années, du nombre de personnes pratiquant un sport tient à l'augmentation de l'activité informelle au sein de la population adulte. Les activités les plus en vogue – randonnée/montagne, cyclisme, natation, ski et course à pied – sont pratiquées la plupart du temps individuellement, en dehors de tout cadre organisé. Cependant, cette catégorie de sportifs utilise elle aussi les infrastructures et les espaces généralement fournis et entretenus par les communes. Il importe donc de disposer d'un réseau attractif de sentiers de randonnées et de transports, et de garantir l'accessibilité aux forêts à long terme.

Si l'activité sportive continue d'augmenter au sein de la population ces prochaines années, le manque d'infrastructures sportives qui sévit déjà dans les agglomérations urbaines risque de s'accroître encore. Cela créera des conflits d'utilisation entre le sport populaire et le sport d'élite, dont les intérêts divergent en matière d'utilisation des installations.

5.1.3 Pertinence de la formation

Etant donné les effets positifs avérés du sport et de l'activité physique sur la santé, la cohésion sociale et la volonté d'accomplissement, il est essentiel que tous les prestataires d'offres sportives disposent d'une formation adaptée. Il est donc particulièrement important de pouvoir offrir aux cadres sportifs et aux entraîneurs une formation constamment actualisée en fonction des recherches les plus récentes.

5.2 Objectifs de l'encouragement du sport populaire par la Confédération

5.2.1 Sport pour tous

Dans le cadre de l'encouragement du sport et de l'activité physique, la Confédération agit selon la devise «Sport pour tous». Dans l'idéal, il faudrait que chacun puisse profiter des offres existant dans ce domaine. De l'exercice visant à entretenir sa santé au sport d'élite à dimension internationale, le constituant et le législateur reconnaissent les nombreux effets positifs du sport et accordent une importance croissante à l'encouragement de cette activité comme mission incombant aux pouvoirs publics.

Ce principe s'exprime dans les objectifs définis par la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique: les mesures lancées par la Confédération contribuent aux capacités physiques et à la bonne santé de la population, à l'éducation globale et à la cohésion sociale. Il faut faire en sorte que le sport reste accessible à l'ensemble de la population. Cela concerne en particulier aussi les personnes avec un handicap et celles issues de la migration.

5.2.2 Davantage de sport

En principe, l'encouragement d'activités visant à faire augmenter le nombre de personnes pratiquant un sport est tout aussi important que la promotion d'offres destinées à renforcer l'activité physique de la population pour des raisons de santé. Dans le domaine du sport populaire, il s'agit de mettre l'accent sur une hausse de la pratique sportive. Cependant, il importe surtout de coordonner les diverses stratégies et mesures d'encouragement. En effet, c'est là le seul moyen de garantir une utilisation efficace des fonds publics.

Il existe un potentiel de développement tant parmi les personnes non sportives que chez celles qui ne font pas encore suffisamment d'exercice; ces dernières sont surreprésentées au sein des catégories défavorisées d'un point de vue socioculturel. Ces personnes doivent pouvoir accéder au sport et à l'activité physique grâce à des structures simples et à des offres de proximité.

Dans le cadre de sa politique d'encouragement du sport, la Confédération doit donc garder à l'esprit les évolutions sociales, afin d'évaluer régulièrement les budgets alloués à ces mesures et de vérifier s'ils couvrent les besoins de la société. Cela exige une action concertée. Conformément à sa maxime politique, qui a fait ses preuves, la Confédération agit exclusivement selon le principe de subsidiarité.

5.3 Champs d'action

5.3.1 Sport des enfants et des adolescents

La politique fédérale d'encouragement du sport restera axée en priorité sur les enfants et les adolescents. Les programmes et dispositifs actuels permettent d'ores et déjà de toucher une grande partie de ce groupe cible. Pour rester en phase avec les évolutions sociétales, il importe de suivre en permanence les développements à l'œuvre dans le domaine du sport, et d'adapter les programmes à ces nouvelles tendances.

Il s'agit en outre de familiariser les jeunes enfants à des activités physiques de leur âge par l'intermédiaire de leurs parents, grâce à des offres adaptées. Si l'encadrement des enfants incombe à des personnes extérieures à la famille, les collectivités responsables doivent d'autant plus poser les jalons nécessaires à la pratique ultérieure d'une activité physique ou sportive.

Par ailleurs, le sport doit être davantage utilisé comme plateforme pour les animations jeunesse, le travail social et la promotion de la santé. Pour cela, il faut créer sur l'ensemble du territoire des possibilités d'accès au sport et à l'activité physique à l'échelon local, ce qui nécessite la mise en place de nouvelles offres sportives variées, ciblant les différentes catégories de population. Ces mesures continueraient de garantir une utilisation efficace des moyens.

Pour encourager efficacement le sport et l'activité physique, il est essentiel de veiller à la qualité dans l'enseignement et le développement du sport. Cette qualité doit être assurée par des mesures de formation pour la mise en œuvre pédagogique des connaissances sportives spécialisées. Pour cela, il faut entretenir un dialogue régulier avec tous les partenaires, afin de pouvoir développer ces mesures de formation en adéquation avec les besoins.

5.3.2 Sport des adultes

Le sport des adultes a besoin de moniteurs qualifiés qui œuvrent pour l'encouragement du sport et de l'activité physique au sens large. Face à l'évolution démographique et au nombre croissant de sportifs parmi les retraités, la nécessité d'agir se fait tout particulièrement sentir au sein de cette classe d'âge.

Pour favoriser le sport et l'activité physique, il importe d'élaborer des offres de proximité spécifiques à chaque catégorie d'âge ou de population. Les clubs sportifs, en particulier, sont appelés à proposer des offres variées, qui tiennent compte de la réticence croissante de la population à s'engager de manière contraignante. En outre, il faudrait simplifier l'accès aux offres sportives, en particulier dans le monde du travail.

Une fois élaborées, ces offres doivent être diffusées. Il serait judicieux de réunir les divers acteurs évoluant dans l'univers polymorphe du sport, afin de favoriser les échanges de savoir-faire et de renforcer l'efficacité de ces mesures d'encouragement. Toutes les stratégies de promotion doivent être conçues de manière à soutenir les offres de sport et d'activité physique les plus diverses, et ce le plus largement possible.

Le cas échéant, des offres et des structures d'encouragement spécifiques doivent être créées pour les catégories de population très éloignées du sport ou particulièrement vulnérables (par exemple pour les immigrées issues de milieux culturels différents et les personnes en surpoids). Mais, là encore, l'objectif doit consister à intégrer ces catégories de population aux structures ordinaires du sport et de l'activité physique.

En définissant des critères adaptés, et en utilisant efficacement les instruments que sont la formation, la recherche et les subventions, il faut veiller à soutenir les offres conformes à ces objectifs, quels qu'en soient les prestataires.

5.3.3 Accès et structures

L'ensemble de la population doit pouvoir accéder facilement aux activités sportives. En cas d'obstacles ou de lacunes (en particulier pour les catégories socioculturelles les moins favorisées), il faut instaurer un environnement plus propice à la pratique sportive individuelle. Les espaces requis doivent être créés avec les instruments de l'aménagement du territoire.

Il importe d'identifier rapidement les nouvelles tendances dans le domaine du sport et de l'activité physique, puis d'élaborer des stratégies et des mesures adaptées en concertation avec tous les acteurs. La mise en réseau et la coopération entre les partenaires revêt une importance particulière à cet égard. Dans cette perspective, il serait judicieux de créer une «Alliance pour le sport populaire» regroupant les principaux acteurs de droit privé comme public. A l'échelon régional, il faut agir en priorité pour améliorer la coordination et l'échange de connaissances.

Face aux difficultés budgétaires des cantons et des communes, il est à craindre que la construction ou l'entretien des infrastructures sportives soit différés. Les personnes utilisant

ces installations de manière occasionnelle ou régulière pourraient alors être exclues de la pratique sportive, faute de capacités suffisantes. Il faut empêcher ce scénario de se réaliser.

5.3.4 Encouragement du travail bénévole et développement des clubs

Etant donné son rôle politique et sociétal, le travail effectué sur une base volontaire et bénévole doit être renforcé. Pour cela, il faut proposer des formations adaptées en matière de gestion associative, et simplifier les démarches administratives visant à l'obtention de subventions. Enfin, il est primordial que la valeur du travail bénévole soit reconnue par la société. Il faut notamment faire en sorte que les femmes soient plus nombreuses à assumer des responsabilités au sein des clubs ou fédérations sportifs.

Les clubs, les écoles et les communes ont besoin d'aide pour encourager le volontariat. En ce qui concerne le développement des clubs, il faut accorder une attention toute particulière à la promotion des femmes. L'Office fédéral du sport œuvre à la réalisation de ces objectifs en formant des coordinateurs et coordonnatrices de sport. Ces cours doivent être renforcés, développés et, le cas échéant, ouverts à de nouveaux groupes cibles.

6 Recommandations et mesures

L'état des lieux effectué montre clairement que le potentiel du sport populaire n'est pas encore entièrement exploité. Des mesures sont encore nécessaires à plusieurs niveaux, tant pour les acteurs étatiques que les acteurs privés. Des recommandations de mesures possibles sont énoncées ci-après. Le chapitre 6.1 illustre comment la Confédération pourrait accroître son engagement sur la base de la loi sur l'encouragement du sport et compte tenu du principe de la subsidiarité. Cela nécessiterait des moyens supplémentaires, qui seront définis par le Conseil fédéral dans le cadre de plans de mesures dans le domaine de l'encouragement du sport compte tenu de la situation des finances fédérales.

L'efficacité des mesures de la Confédération dépendra également du soutien des autres acteurs privés et publics aux efforts qu'elle fournit. Le chapitre 6.2 présente ainsi les recommandations faites aux cantons, aux communes et aux acteurs privés pour contribuer à un encouragement accru du sport et de l'activité physique.

6.1 Mesures de la Confédération

6.1.1 Jeunesse+Sport

Le programme Jeunesse+Sport restera le principal instrument de la Confédération pour promouvoir le sport des enfants et des adolescents. Toutefois, à l'avenir, Jeunesse+Sport devra mieux pouvoir réagir aux évolutions. Ce programme doit donc être développé afin de pouvoir:

- s'adapter aux évolutions à l'œuvre dans le sport et la société;
- soutenir les activités des acteurs de droit privé comme de droit public dans les domaines suivants: sport et animation jeunesse, sport et intégration, sport et santé;
- promouvoir les offres du sport scolaire facultatif, en particulier celles visant à l'intégration des enfants et des adolescents éloignés du sport (par exemple les immigrées, les personnes en surpoids ou les groupes vulnérables);
- permettre le travail volontaire et bénévole, par l'intermédiaire d'une offre durable de formation initiale et continue (p. ex. admission de jeunes de moins de 18 ans à la formation des cadres);
- prendre des mesures visant à simplifier l'accès aux équipements sportifs.

Le programme doit être conçu pour favoriser efficacement le travail bénévole, par le biais d'une administration fonctionnelle et d'une solution informatique simple d'utilisation.

6.1.2 Sports de neige

Etant donné l'importance des sports d'hiver pour le tourisme en Suisse, le recul des camps de sports de neige organisés par les écoles est préoccupant.

L'association «Initiative en faveur de sports de neige Suisse» a été créée en juin 2014 pour inverser la tendance. Elle s'est fixé pour objectif de mettre en place et de financer une plateforme permettant de coordonner, de préparer et de communiquer des offres de camps et de journées de sports de neige attrayantes et faciles à réaliser.

Pour autant que les moyens nécessaires soient alloués, les bases juridiques (art. 23, al. 3, let. a de l'ordonnance sur l'encouragement du sport en rel. avec l'art. 45, al. 4 de l'ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport) permettent déjà de doubler au maximum les fonds alloués aux camps de sports de neige des écoles. La Confédération pourrait en outre soutenir l'«Initiative sports de neige» avec des

offres de formation appropriées et examiner la possibilité de prêts décentralisés de matériel de sports de neige en collaboration avec l'industrie des articles de sport.

La mise en place d'un Centre national de sports de neige pourra créer un environnement plus propice à l'organisation de camps de sports de neige destinés aux écoles et aux cours de formation initiale ou continue. Cela permettra de donner de nouvelles impulsions aux sports de neige, qui jouent un rôle important pour l'industrie touristique.

6.1.3 Sport populaire et sport des adultes

Formation des coordinateurs de sport

Les coordinateurs de sport sont d'importants relais de l'encouragement de l'activité physique à l'échelon communal. Dans les communes d'agglomération, en particulier, ils coordonnent la coopération avec les partenaires et leurs offres en matière de sport et d'activité physique. Face au rôle croissant de ces spécialistes, il faut élargir l'offre actuelle de formation à leur métier et proposer des prestations et des activités de conseil.

Création d'un centre spécialisé «Sport populaire»

En l'état actuel des choses, les connaissances spécialisées et organisationnelles liées au sport populaire sont fragmentées entre les acteurs les plus divers, sans être centralisées nulle part. Créer un centre spécialisé dévolu au sport populaire permettrait de regrouper ces connaissances, et de les transmettre aux acteurs du sport populaire dans le cadre de prestations de conseil. Cela permettrait de soutenir efficacement le travail volontaire et bénévole, ainsi que le développement des clubs, en particulier dans les domaines de la construction des installations sportives, de la mobilité liée au sport, des espaces propices à l'activité physique, des conflits d'intérêts et des émissions sonores.

Etant donné l'évolution de notre société, la question de la «pratique sportive des adultes tout au long de la vie» est appelée à revêtir une importance croissante. Dans le cadre de l'encouragement du sport et de l'activité physique, les connaissances nécessaires dans ce contexte doivent être regroupées et transmises. A cet égard, il conviendrait aussi d'examiner comment l'offre actuelle du programme Sport des adultes Suisse esa peut être développée.

Groupe de travail interdépartemental pour le sport populaire

Au sein de l'Administration fédérale, divers offices gèrent directement ou indirectement les stratégies et mesures liées au sport populaire. L'institutionnalisation des échanges de connaissances dans le cadre d'un Groupe de travail interdépartemental contribuerait à la coordination des différentes missions, à la création de synergies et à l'élaboration de stratégies communes. Le secrétariat d'un tel groupe de travail pourrait être géré par le centre spécialisé «Sport populaire».

Alliance nationale pour le sport populaire

Pour assurer un échange de connaissances permanent, il faut examiner la possibilité de fonder une «Alliance pour le sport populaire» qui regrouperait les acteurs de droit privé, ainsi que les offices fédéraux, cantonaux et communaux opérant dans ce secteur.

6.2 Recommandations aux cantons et aux communes

Les cantons et les communes œuvrent à l'encouragement du sport et de l'activité physique. Pour ce faire, ils mobilisent des moyens adaptés, issus de leur budget ordinaire, et créent les structures nécessaires en matière de compétences et d'administration. Ils assurent la construction et l'exploitation d'infrastructures sportives, et facilitent l'accès aux installations et aux espaces publics dévolus à l'activité physique. Ils défendent les intérêts du sport et de

l'exercice physique dans le cadre du développement des espaces libres, contribuant ainsi au maintien et à la valorisation des lieux propices au mouvement.

Les cantons, qui sont responsables des écoles et des universités, font en sorte que ces établissements reconnaissent l'importance de l'encouragement du sport et de l'activité physique, et qu'ils créent des offres adéquates dans leurs domaines de compétences respectifs.

6.2.1 Mesures relevant de la compétence des cantons

Les mesures suivantes sont recommandées:

Les cantons

- développent avec l'Office fédéral du sport (OFSP) l'encouragement de l'activité physique, en particulier le programme J+S;
- aident les communes à coordonner le sport à l'échelon régional et local, et à créer des offres adaptées aux besoins dans le domaine du sport et de l'activité physique;
- améliorent les conditions cadres de la pratique individuelle du sport et l'accès aux espaces nécessaires, par le biais de l'organisation des transports et du droit de l'aménagement du territoire.

6.2.2 Mesures relevant de la compétence des universités

Les universités

- reconnaissent l'importance de l'encouragement du sport et de l'activité physique, et prennent au sérieux leur rôle significatif en la matière;
- suivent les tendances du sport et de l'activité physique dans le domaine de l'action sociale, ainsi que les dernières découvertes concernant les effets bénéfiques de l'exercice physique sur la santé et les performances;
- intègrent et traitent le sport populaire dans la formation initiale et continue des enseignants.

6.2.3 Mesures relevant de la compétence des communes

Les mesures suivantes sont recommandées:

Les communes

- créent des centres spécialisés dans le sport ou la coordination de ce dernier;
- coopèrent avec les communes environnantes en matière de sport et d'activité physique, et contribuent à renforcer les communautés d'intérêts régionales;
- élaborent des offres s'adressant à un public large (p. ex. les projets intergénérationnels) et/ou soutiennent leurs prestataires;
- garantissent l'accès aux infrastructures sportives scolaires et publiques pour tous les prestataires d'offres sportives, ainsi que pour les habitants;
- améliorent les conditions cadres de la pratique sportive individuelle et la présence d'espaces dévolus à l'activité physique par le biais du droit de l'aménagement du territoire.

Les écoles

- sensibilisent le personnel enseignant aux formations existant dans le domaine du sport;
- examinent la possibilité de faire appel à un coach sportif (par exemple à un coach scolaire J+S);

- mettent à profit le soutien de Jeunesse+Sport pour l'organisation du sport scolaire facultatif (entraînements hebdomadaires, camps scolaires sportifs) et cherchent à coopérer avec les clubs sportifs;
- intègrent l'«exercice quotidien» à la vie scolaire, par des mesures adéquates;
- mettent à profit les prestations et les possibilités d'aide offertes par l'Initiative en faveur des sports de neige.

6.3 Recommandations aux fédérations et autres organisations sportives

6.3.1 Swiss Olympic

Swiss Olympic reconnaît l'importance du sport populaire pour le renforcement du sport suisse dans son ensemble, et aide ses fédérations membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies ou concepts spécifiques pour favoriser le sport populaire.

Les mesures suivantes sont recommandées:

Swiss Olympic

- représente les intérêts de ses fédérations membres en matière de sport populaire à l'échelon national, que ce soit auprès de la classe politique, des entreprises ou de la société (par exemple au sein du «réseau bénévolat» ou de l'Alliance pour le sport populaire);
- aide les fédérations à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à promouvoir spécifiquement le sport populaire;
- encourage la coopération entre les fédérations sportives dans le cadre du développement du sport populaire;
- intègre la question de «l'encouragement du sport populaire au sein des fédérations/clubs» à ses offres de formation initiale et continue;
- met en place des mesures ciblées pour renforcer l'attrait du travail bénévole et volontaire dans le domaine du sport.

6.3.2 Fédérations sportives

Les fédérations sportives nationales et leurs antennes régionales sont conscientes de l'importance du sport populaire pour le développement de leur sport, et elles élaborent des stratégies en conséquence.

Les mesures suivantes sont recommandées:

Les fédérations sportives

- suivent les évolutions actuelles de leur sport et analysent les besoins de leur public cible;
- s'efforcent de toucher un public plus large en ouvrant et en diversifiant leurs offres en faveur du «sport pour tous»;
- offrent des formations initiales et continues sur le thème du volontariat, du bénévolat et de la gestion associative;
- abordent, au sein des organes des fédérations et des clubs, la promotion des femmes dans le cadre du développement associatif.

6.3.3 Clubs sportifs

Conscients de leur rôle essentiel dans l'encouragement du sport populaire, les clubs sportifs mettent l'accent sur le développement de ce dernier.

Les mesures suivantes sont recommandées:

Les clubs sportifs

- créent des offres ciblées pour toutes les classes d'âge, en fonction des besoins des différentes catégories de population;
- coopèrent avec les communes et désignent un interlocuteur pour ces dernières;
- reconnaissent les possibilités et les synergies inhérentes à la coopération avec d'autres prestataires privés opérant dans le domaine du sport et de l'activité physique (p. ex. «Open Sunday»);
- intègrent à leurs priorités la «pratique du sport tout au long de la vie», qui est l'une des devises du sport populaire;
- sont conscients de leur responsabilité politique vis-à-vis du sport et s'organisent au sein de communautés d'intérêts (CI).
- veillent à ce que les femmes soient correctement représentées dans leurs organes de direction.

6.4 Recommandations aux employeurs

L'activité physique et sportive améliorant les performances et la santé des salariés, elle crée une valeur ajoutée chiffrable pour l'entreprise. Il semble donc logique que les sociétés encouragent le sport et l'activité physique, que ce soit sur le lieu de travail ou pendant les loisirs.

Les mesures suivantes sont recommandées:

Les employeurs

- conçoivent leur engagement en faveur du sport et de l'activité physique comme une partie intégrante de la «responsabilité sociale des entreprises»;
- créent des conditions cadres propices au sport et à l'activité physique dans la vie quotidienne de l'entreprise (douches, horaires aménagés, offres ciblées);
- soutiennent l'engagement volontaire et d'utilité publique de leurs collaborateurs dans le domaine du sport;
- encouragent les jeunes collaborateurs à utiliser leurs congés jeunesse pour s'investir dans des activités d'utilité publique.